



FEDERATION NATIONALE DES SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE

2025

**RAPPORT MORAL
RAPPORT D'ACTIVITE
RAPPORT FINANCIER**

Assemblée Générale
18 juin 2026
à Caen





SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 2025	3
Un équipe d'administrateurs.....	6
Un délégué régional	6
Le bureau.....	6
Les adhérents	7
La vie institutionnelle	8
RAPPORT D'ACTIVITE 2025	9
Axe 1 - REPRESENTER LES SERVICES ET LES PROFESSIONNELS DE L'INVESTIGATION	9
AXE 2 : ACCROITRE NOTRE PRESENCE EN REGION AU PLUS PRES DES DIRPJJ ET DE NOS ADHERENTS	10
AXE 3 : FAVORISER ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES SERVICES ET DES PROFESSIONNELS	12
AXE 4 : PROMOUVOIR NOS COMPETENCES	15
AXE 5 : CONSTRUIRE ET CONSOLIDER NOS ALLIANCES	15
AXE 6 : DEVELOPPER NOTRE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE.....	16
AXE 7 : ACTUALISER LE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION	17
CONCLUSION	21
ANNEXES	23
RAPPORT FINANCIER.....	49



RAPPORT MORAL 2025

L'année dernière, lors de l'assemblée générale de notre fédération, nous mettions en avant la mobilisation de la CNAPE en septembre 2024 pour alerter les pouvoirs publics de la situation critique du secteur de la protection de l'enfance, à laquelle la Fn3s s'est associée. En 2025, les mobilisations en région et à Paris se sont poursuivies. Malgré ces actions, les plus de 1 200 pages de rapports publiés et les 200 recommandations proposées, nous faisons l'amer constat du pas ou peu d'évolutions : toujours pas de représentation ministérielle, une haute commissaire à l'enfance engagée mais sans réels moyens, une nouvelle loi réformant la protection de l'enfance annoncée puis retirée. Force est de constater que le gouvernement n'a pas tenu compte des cris d'alarme des professionnels et des associations, pas plus que des différentes enquêtes médiatiques sur le sujet.

La nouvelle ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées pourra-t-elle amener des changements ? Les récentes décisions de 2026 laissent à penser, malgré une nouvelle proposition de loi, que le compte n'y est pas. Une déjudiciarisation prônée, un accent mis sur l'accueil en famille, un recours prioritaire aux tiers, une adoption facilitée sont annoncés mais rien n'est dit sur la gouvernance, la sécurisation des financements, les droits des enfants, les normes d'encadrement ou encore les jeunes majeurs..., alors qu'il faut un changement substantiel pour que la protection de l'enfance puisse répondre véritablement aux besoins des enfants et de leurs familles. Dans un contexte de contraintes budgétaires sans cesse rappelées, nous percevons surtout des économies à tout prix. Nous verrons donc dans les prochains mois ce qu'il adviendra.

Concernant les mesures éducatives exclusives Etat (PJJ), l'année 2025 restera marquée par le discours du Garde des Sceaux le 26 novembre concernant la transformation des CEF en UJPE. Le secteur associatif, qui s'est mobilisé depuis 2004 pour apporter son concours à la DPJJ sur cette mission, a été surpris de cette annonce marquée tant par le diagnostic extrêmement sévère porté sur la mise en œuvre de cette mission (par le SAH) que par la méthode retenue. En effet, dans le cadre de réunions nationales, rien n'empêchait d'imaginer des évolutions, des améliorations de la prise en charge, des idées nouvelles quant à l'organisation des CEF et du cahier des charges voire une évolution juridique de la mesure dans le cadre du CJPM. Espérons que 2026 soit l'année où le dialogue pourra se poursuivre dans une confiance réciproque.

En 2025, Mme Nisand, Directrice, a quitté ses fonctions et M. Lesueur lui a succédé. Les premiers échanges ont permis d'identifier plusieurs pistes de réflexion concernant l'évolution des différentes missions.

S'agissant des MJIE civiles, M. Lesueur a notamment interrogé, dès notre première rencontre, le nombre et la durée des mesures — le délai de six mois étant fréquemment atteint voire prorogé — ainsi que la longueur des rapports transmis. Ces questionnements rejoignent d'ailleurs certaines recommandations formulées dans le rapport de la Mission d'appui à la

Direction relatif à l'amélioration de la justice des mineurs : mieux protéger l'enfance en danger (juillet 2025).

La fédération restera, comme toujours, particulièrement attentive à l'évolution de ce dispositif, convaincue de son rôle essentiel dans la garantie du contradictoire, du respect des droits des parents et des enfants, ainsi que dans l'accompagnement de la décision des juges des enfants. Très appréciée et reconnue pour son utilité par les magistrats, la MJIE demeure une mesure essentielle prévue par le Code civil et le Code de procédure civile.

Pour ce qui relève de la Fn3s, notre action au quotidien a été d'apporter aide et soutien aux SIE adhérents. Et elle est multiple :

-  Calendrier oblige, le nouveau calcul du ratio fratrie, a été une préoccupation permanente : explications et conseils aux directions pour comprendre le mécanisme, pour aider à faire des propositions concernant les ETP. Notre intervention aura permis des avancées qui ont été prises en compte dans la circulaire de tarification 2025. Toutefois, nous n'avons pas changé d'avis depuis 2012. L'introduction du ratio fratrie a pénalisé les emplois en investigation et par conséquent la mise en œuvre de la MJIE.
-  Soutien aux adhérents pour aider les professionnels à être mieux formés. Journées des adhérents deux fois par an, journées d'études nationales à Valence très appréciées par les congressistes, offre de formation diversifiée pour répondre aux demandes des services dans le cadre d'une certification Qualiopi régulièrement renouvelée, ce qui montre le sérieux de la commission formation et de sa responsable.
-  Poursuite de notre vigilance concernant les évaluations HAS et l'utilisation de son référentiel plutôt adapté à l'accompagnement éducatif qu'aux mesures d'investigation, lesquelles sont très spécifiques dans le champ de la protection de l'enfance.
-  Permanence de proximité par l'engagement des administrateurs et des délégués régionaux qui organisent des rencontres régionales des adhérents pour que ces derniers puissent se retrouver, échanger, débattre tant au niveau des orientations de la PJJ que de l'organisation de la MJIE mais aussi sur les thèmes qui traversent les situations à investiguer.
-  Présence des administrateurs et des délégués régionaux aux réunions DIRPJJ, aux réunions annuelles avec l'administration centrale, aux groupes de travail thématiques.
-  L'année 2025 a été aussi marquée par l'arrivée d'Odile Caudron notre nouvelle salariée qui succède à Aline Collot-Legros comme assistante de direction secrétaire de notre organisation. Merci encore une fois Aline pour le travail accompli depuis 2020 et merci à Odile pour son choix de nous rejoindre et de tout mettre en œuvre pour la réussite des objectifs de la fédération.

En conclusion, 2025 a été une nouvelle fois une année riche en événements. La fédération qui aura 80 ans en 2027 reste fidèle à ses objectifs, à son plan d'action, à son projet politique : aider et soutenir les adhérents qui mettent en œuvre une mesure d'investigation judiciaire dans le cadre de la protection de l'enfance.

Merci de votre attention. Merci de votre soutien.

Jacques LE PETIT
Président

Nom Fédération nationale des services sociaux spécialisés de protection de l'enfance

Année de création 1947 (premières rencontres en 1945)



Adresse du siège social 60 rue de Pessac 33000 Bordeaux

Adresse du secrétariat administratif 45 côte de Surel 26320 Saint-Marcel-lès-Valence

Tél 06 45 84 43 16

Courriel contact@fn3s.fr

Site internet www.fn3s.fr

LinkedIn



Numéro de Siret 324 081 033 00056

Certification QUALIOP 75 33 11861 33



Composition du Bureau au 31.12.2025

Jacques LE PETIT : Président

Corinne FERNET-LUCAS : Vice-présidente

Sophie DE BOIS : Secrétaire générale

Martine LORANS : Trésorière

Secrétaire administrative salariée

Odile CAUDRON

LA FEDERATION



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 18 administrateurs

Toutes les régions sont représentées. Le découpage des régions Fn3s s'aligne sur les DIRPJJ

UNE EQUIPE D'ADMINISTRATEURS

Aymeric BALET-KILANI	SEAS, 73 74	CENTRE EST
Martine LORANS	PERSONNE PHYSIQUE, 21	GRAND CENTRE
Pierric PINSON	SAUVEGARDE 37	GRAND CENTRE
Jacques LE PETIT	PERSONNE PHYSIQUE, 54	GRAND EST
Julie-Anne GALMICHE	F'MS, 88	GRAND EST
Alexandre PRUVOST	SPRENE, 59	GRAND NORD
Frédéric GARNIER	PERSONNE PHYSIQUE, ACSEA, 14	GRAND OUEST
Matthieu SUIGNARD	SAUVEGARDE 29	GRAND OUEST
Corinne FERNET-LUCAS	PERSONNE PHYSIQUE, 75	IDF ET DOM
Candie GOUVEIA	ASSOCIATION OLGA SPITZER, 75	IDF ET DOM
Sabine CORIOU	SAUVEGARDE 95	IDF ET DOM
Jean François COUPARD	ENFANCE CATALANE, 11	SUD
Sophie DE BOIS	ASPE2A, 31	SUD
Jean-Michel BERAUD	SAUVEGARDE 13	SUD EST
Meriem NAJI	PERSONNE PHYSIQUE, 13	SUD EST
Nathalie VANDEPUTTE	AGEP, 33	SUD OUEST
Yolène RIBIERE	RELIANCE, 87	SUD OUEST
Richard DELAFON	ADSEA 86	SUD OUEST
Nadine DECOUSTAL	Membre d'honneur participant au CA	SUD OUEST

- 1 délégué

UN DELEGUE REGIONAL

David VAXELAIRE	F'MS, 88	GRAND EST
-----------------	----------	-----------

BUREAU

- 4 administrateurs

LE BUREAU

Président

Vice-présidente

Trésorière

Secrétaire générale

Jacques LE PETIT

Corinne FERNET-LUCAS

Martine LORANS

Sophie DE BOIS



LES ADHERENTS

En 2025, la Fn3s a compté **78** associations adhérentes, représentant **90** services (dont **79 SIE**) répartis sur **69** départements.

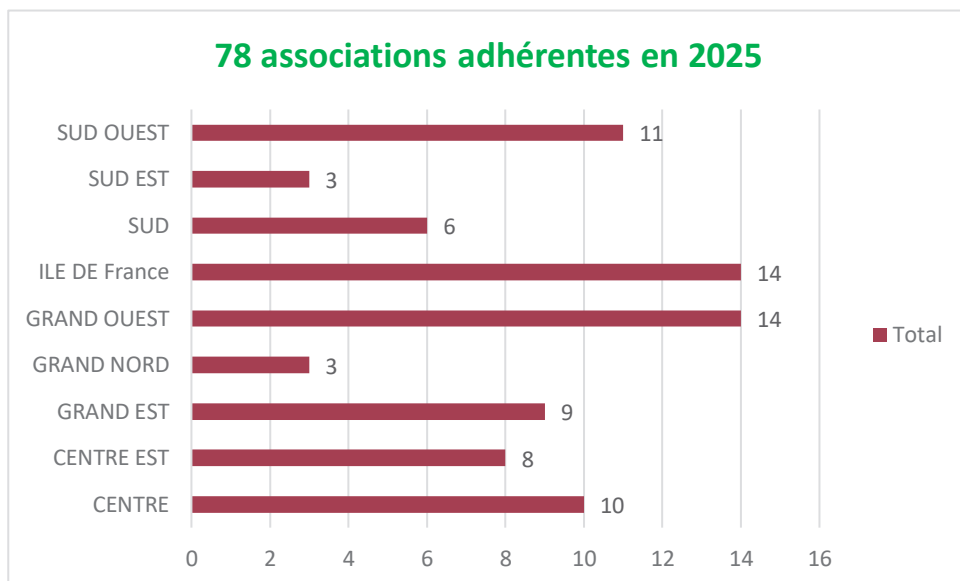
La Fn3s compte également **17** adhérents « personne physique ».

Le nombre des adhérents a légèrement baissé. Le nombre d'inscrits aux journées d'études de Valence par rapport à Lille 2024 (année exceptionnelle) a peut-être eu une incidence sur les adhésions 2025. Dans un contexte de forte tension, l'attention portée par les directions à la gestion de leurs services voire aux marges d'économies possibles peut également être une hypothèse d'explication.



Adhérents

- 90 Services adhérents
- 79 SIE
- 69 départements
- Développer les adhésions dans tous les départements

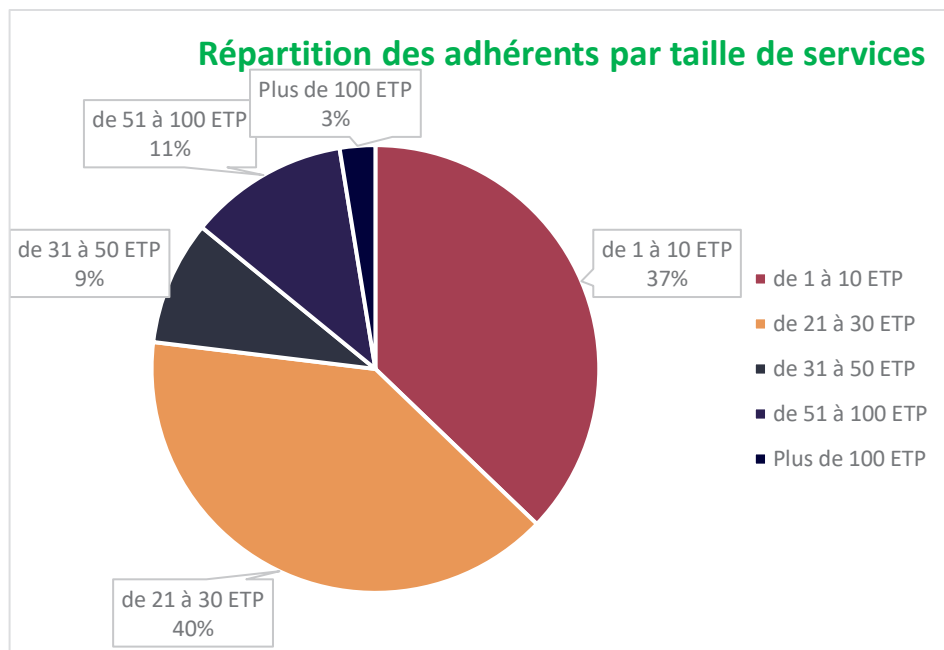


La fédération joue un rôle de conseil, de formation et de soutien auprès de ses adhérents. Elle les représente auprès des institutions au niveau national et local, et aussi auprès de la CNAPE et des autres mouvements*.

* ADEDOM, ANMECS, ANPAEJ, ANPF, CNAEMO, CNDPF, FENAAH, FENAMEF, FNCP, FNLV, FNSJ, UNAPP



63 % des services comptent plus de 10 travailleurs sociaux



63% % des services adhérents comptent un effectif supérieur à 10 travailleurs sociaux. Cette donnée est extraite des bulletins d'adhésion 2025.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

En 2025, se sont tenus 10 conseils d'administration, dont 4 en présentiel (2 à Paris, Valence et Angers).

Les conseils d'administration en visioconférence permettent aux administrateurs de se rendre plus facilement disponibles évitant de nombreux déplacements.

Le bureau s'est réuni à 4 reprises.



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

AXE 1 - REPRÉSENTER LES SERVICES ET LES PROFESSIONNELS DE L'INVESTIGATION

ACTION 1.1 : Participer aux instances nationales de concertations de la DPJJ et être force de propositions

Objectifs :

Notre participation à ces instances est une reconnaissance de notre représentativité des services et des professionnels mettant en œuvre les mesures d'investigation judiciaire. Elle légitime notre objet associatif et nous permet de défendre les intérêts de nos adhérents en portant leurs paroles à la DPJJ.

Ainsi, nous contribuons à l'élaboration des politiques publiques en affirmant nos réflexions et propositions, dans le respect de nos engagements nationaux signés dans la Charte d'engagements réciproques avec la DPJJ en 2023.

Evaluation 2025 :

En 2025, Monsieur Thomas Lesueur a été nommé directeur de la protection judiciaire de la jeunesse par le garde des Sceaux.

Nous avons répondu à chaque invitation de la DPJJ aux réunions semestrielles et pour la réunion annuelle de la Convention d'Objectifs. D'autres rencontres thématiques ont été honorées concernant la justice restaurative ou le narcotrafic, mais aussi celles relatives à la prévention des cyberattaques ANSI, au logiciel OASIS et à la mise en place des groupes de travail PARCOURS.

ACTION 1.2 : Mieux connaître les services adhérents en disposant d'une base de données précise, fiable et mise à jour régulièrement

Objectifs :

Connaître de façon exhaustive les SIE du territoire pour mieux représenter ce secteur.

Evaluation 2025 :

Grâce à un travail de partenariat, de contacts réguliers avec les services, nous avons une bonne connaissance des différents services. Ceux-ci savent contacter soit le secrétariat, soit les administrateurs locaux. Nous pouvons rencontrer des difficultés pour tenir à jour les contacts au regard du turnover plus important des professionnels dans le secteur. En début d'année, à chaque renouvellement d'adhésion, le bulletin d'adhésion facilite cette mise à jour.

AXE 2

AXE 2 : ACCROITRE NOTRE PRESENCE EN REGION AU PLUS PRES DES DIRPJJ ET DE NOS ADHERENTS

ACTION 2.1 : Participer aux instances régionales de concertation de la PJJ

Objectifs :

Être reconnu par les DIRPJJ comme un acteur incontournable représentant les services d'investigation, défendre les intérêts des adhérents dans chaque région.

Contribuer à la déclinaison territoriale des politiques publiques (appels à projet, etc.).

Evaluer annuellement les chartes d'engagements réciproques régionales.

Mieux connaître les plans stratégiques régionaux des DIRPJJ.

Copter des délégués régionaux de la fédération qui viennent en appui des administrateurs.

En 2025 :

Les réunions à l'initiative des DIRPJJ sont diverses, tant par leur rythme que dans le contenu et les attendus selon les fédérations présentes. Chaque administrateur régional participe aux réunions de la DIRPJJ de son territoire. Ces réunions permettent d'appréhender les schémas régionaux sur l'investigation, les logiques de complémentarité, les budgets alloués. Ce sont des moments de rencontres, d'échanges et de reconnaissance de la complémentarité SAH/PJJ.

ACTION 2.2 : Participer aux instances régionales et nationales de la CNAPE et plus largement des mouvements affiliés à la CNAPE

Objectifs :

Affirmer notre adhésion à la CNAPE.

Rendre visible le mandat d'administrateur Fn3s en région, porter les questionnements et échanges. Contribuer à la réflexion et à l'action locale sur la protection de l'enfance. Agir avec les adhérents de la CNAPE en région.

En 2025 :

Nous faisons le constat que les délégués et administrateurs Fn3s ne sont pas systématiquement invités à ces réunions alors qu'ils sont membres de droit. Certes, le périmètre des régions CNAPE n'est pas celui des régions Fn3s, ce qui peut créer des carences sur certains territoires.

En lien avec la CNAPE et son conseiller à la vie des territoires, nous allons progresser pour que les délégués régionaux puissent intégrer systématiquement à leur carnet d'adresses les représentants de la fédération, mais plus largement des mouvements (voir page 8).



ACTION 2.3 : Organiser et animer des réunions des adhérents en région

Objectifs :

Rendre visible et lisible le travail et les réflexions de la fédération.

Recueillir les attentes et les préoccupations des adhérents et des services d'investigation.

Proposer des journées de formation spécifiques.

Développer en région les compétences des services sur l'investigation et créer une dynamique régionale de réflexion sur les compétences propres à l'investigation.

En 2025 :

Selon les régions, des journées de rencontres des adhérents ont été organisées avec les cadres ou encore les autres professionnels des SIE, temps d'échanges fructueux de partage des problématiques, des volumes d'activité, de pratiques, d'expériences, de réflexion, de questionnements également quant aux politiques publiques. Dans certains territoires, des journées de formation sont organisées avec un intervenant extérieur, moments toujours prisés.

AXE 3

AXE 3 : FAVORISER ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES SERVICES ET DES PROFESSIONNELS

ACTION 3.1 : Organiser des journées des adhérents nationales

Objectifs :

Echanger avec les adhérents sur l'actualité de l'investigation (mise en œuvre de la MJIE), sur les métiers, sur les points juridiques et réglementaires, sur l'organisation des services, faire connaître les objectifs, l'agenda et les services de la fédération.

En 2025 :

Deux journées des adhérents organisées :

→ 14 mars 2025 : « Confier l'enfant à un Tiers Digne de Confiance : Quelles incidences dans le cadre de la MJIE »

97 adhérents ont participé à cette journée animée par Clara Tourneur, juge des enfants. Cette journée a connu un vif succès, thème en lien avec les orientations des derniers textes relatifs à la protection de l'enfance quant au placement de l'enfant auprès de membres de la famille élargie ou de tiers.

→ 14 novembre 2025 : « L'IA dans les SIE »

63 adhérents ont suivi la conférence animée par Elodie Frago, directrice des services juridiques de protection des données et des systèmes d'information à l'ACSEA.

Une table ronde l'après-midi avec 5 animateurs de 4 associations adhérentes et une formatrice a permis d'échanger avec les participants sur les pratiques à développer autour de l'IA.

Les comptes-rendus sont disponibles sur demande.

ACTION 3.2 : Organiser des journées d'études nationales

Objectif :

Développer les compétences des professionnels de l'investigation et de la protection de l'enfance.

En 2025 :

Du 11 au 13 juin à Valence se sont tenues les Journées d'études sur le thème « La sexualité à l'adolescence : de la découverte de soi à la mise en danger »

310 participants ainsi que les **18 membres du Conseil d'Administration** ont été accueillis au sein du Palais des expositions, en plein cœur de la ville.



Depuis plusieurs années, les captations vidéo sont en ligne sur le site www.fn3s.fr. Voici la liste des interventions les plus visionnées après les Journées d'études pour un total de 280 spectateurs.

Vidéo	Vues ↕
Total	444
 11Animer des espaces de paro... Mise en ligne 25 août 2025 72:19	84
 2Devenir adulte aujourd'hui Mise en ligne 22 août 2025 110:35	72
 5analyse psychopathologique... Mise en ligne 22 août 2025 86:35	53
 8La prostitution des mineur-e-... Mise en ligne 22 août 2025 44:45	49
 7Du sexting à la désintimité - ... Mise en ligne 22 août 2025 53:40	48
 4Consentement des mineurs- ... Mise en ligne 22 août 2025 82:20	44
 6Impact de la pornographie s... Mise en ligne 22 août 2025 75:08	34





ACTION 3.3 : Proposer des formations thématiques nationales à destination des professionnels de l'assistance éducative

Objectif :

Avoir la capacité de proposer des formations aux associations adhérentes.

14 formations au catalogue sont proposées, animées par des formateurs expérimentés.

La Fn3s est certifiée QUALIOPi, à ce titre elle organise scrupuleusement le suivi des formations et s'attache à la satisfaction maximum des stagiaires et services commanditaires tant sur le plan pédagogique qu'organisationnel.

La certification a été renouvelée en avril 2025 pour 18 mois.
Le prochain contrôle de suivi aura lieu à l'automne 2026.

En 2025 :

La Fn3s a organisé **9** formations dans **7** associations, ce qui représente 89 stagiaires formés.



Les thématiques étudiées étaient les suivantes :

- La violence intrafamiliale : cadre juridique et traitement judiciaire
- Cadre juridique des écrits professionnels théorie et pratique
- Impact des troubles psychiques des parents sur les enfants
- Interculturalité et pratiques éducatives dans le champ judiciaire
- La relation famille et institutions éducatives

En 2026, pour toujours mieux répondre aux besoins de nos adhérents, notre catalogue s'est étoffé avec de nouvelles formations qui sont désormais au nombre de 16.

ACTION 3.4 : Répondre aux besoins institutionnels des adhérents

Objectifs :

Proposer des soutiens techniques aux adhérents sur des compétences spécifiques : projet de service, mise en œuvre de la MJIE, organisation des services et acculturation avec le ratio fratrie, auto-évaluation, évaluation HAS, démarche qualité, procédures, protocoles, écrits professionnels, conduite d'entretiens en investigation.

En 2025 :

Cette action de soutien est primordiale pour nos adhérents. Nous observons un turn-over important dans l'encadrement et il est essentiel de répondre aux interrogations des cadres nouvellement nommés. Ces conseils peuvent prendre plusieurs formes : entretiens téléphoniques, déplacements chez l'adhérent, envois de courriers, documents, contacts avec d'autres collègues pour échanger sur des points spécifiques de la mise en œuvre de la MJIE, etc...

C'est une action prioritaire pour les administrateurs de la fédération.



AXE 4



AXE 4 : PROMOUVOIR NOS COMPETENCES

ACTION 4.1 : Se positionner comme lieu ressources sur l'investigation au pénal, l'évaluation ou investigation administrative, les enquêtes JAF

Objectif :

Se positionner sur tous les champs concernant l'investigation et notamment sur celui de l'investigation administrative.

En 2025 :

Cette action n'est plus une priorité car la MJIE au pénal n'est plus ordonnée vers le SAH depuis la réforme du CJPM. L'investigation administrative est toujours réalisée par un seul service. Les enquêtes JAF dans le SAH, depuis la réforme de financement, sont en diminution au bénéfice des enquêteurs libéraux. La fédération exerce donc uniquement une veille.

AXE 5

AXE 5 : CONSTRUIRE ET CONSOLIDER NOS ALLIANCES

ACTION 5.1 : Consolider notre participation à la CNAPE

Objectifs :

Contribuer à une réflexion globale sur la protection de l'enfance avec la CNAPE, tête de réseau.

En 2025 :

Membre du conseil d'administration de la CNAPE depuis 2009, la fédération a été réélue pour un mandat de 4 ans en 2023 à suite de la réforme des statuts. Nous participons aux réunions du CA, lieu d'informations que nous rediffusons auprès de nos adhérents et d'échanges.

ACTION 5.2 : Développer des coopérations avec d'autres fédérations et mouvements

Objectifs :

Construire des liens avec d'autres fédérations ou mouvements afin d'imaginer des stratégies communes et des collaborations (réflexions sur les pratiques, documents communs) ...

En 2025 :

Nous invitons aux Journées d'Etudes plusieurs mouvements adhérents à la CNAPE et participons aux manifestations des autres mouvements, favorisant ainsi les relations du réseau. Nous invitons également la CNAPE à nos journées d'études, laquelle tient un stand pour présenter ses activités.

AXE 6

AXE 6 : DEVELOPPER NOTRE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

ACTION 6.1 : Faire vivre notre site internet



Objectifs :

Permettre une communication et une visibilité plus large de la fédération.
Permettre aux adhérents de consulter notre documentation.
Proposer une bibliothèque des textes législatifs et réglementaires ainsi que les notes de la DPJJ.

En 2025 :

Le site www.fn3s.fr est alimenté régulièrement et continue à être amélioré.

Le total annuel est de 260 000 pages consultées avec près de 4 000 connexions par 928 utilisateurs pour une durée moyenne de 2 minutes.

Les pages les plus consultées sont :

Vues par Titre de la page et classe de l'écran



TITRE DE LA PAGE ET CLASSE DE...	VUES
Fédération Nationale des Services S...	3,6 k
Les journées d'études FN3S	3,1 k
La Mesure Judiciaire d'Investigation...	1,1 k
Formation FN3S	752
Valence 2025 FN3S	702
Publications FN3S	632
Présentation FN3S	357

ACTION 6.2 : Consolider « L'Echo de la Fédé »

Objectifs :

Consolider la revue comme véritable outil de communication auprès de nos adhérents et de nos partenaires afin de mettre en avant nos positions, nos réflexions et nos actions. Diffuser les bonnes pratiques des services adhérents.

En 2025 :

2 Echos de la Fédé sont parus. Depuis 2009, la Fn3s a édité 47 Echos de la Fédé. Les années 2019 à 2025 sont disponibles sur le site www.fn3s.fr dans l'onglet **Publications**.

L'Echo de la Fédé demeure un outil de communication important. Il s'inscrit aujourd'hui en complément des informations disponibles en continu sur le site internet.





Lettre d'information n°54 - Mars 2025

Le décret du 10 février 2025 institue un haut-commissaire à l'enfance. Aujourd'hui mercredi 5 mars, par décision du Conseil des Ministres, Madame Sarah El Hairy vient d'être nommée. Connaissant les enjeux de la protection de l'enfance pluri-séculaire a été nommée. Connaissant les enjeux de la protection de l'enfance pluri-séculaire a été nommée. Connaissant les enjeux de la protection de l'enfance pluri-séculaire a été nommée.

PROJET DE LOI N° 1033 (2024-2025) relatif au statut de l'enfance pluri-séculaire



AXE 7

ACTION 6.3 : Diffusion de la « Lettre d'information »

Objectifs :

Créer un lien permanent avec nos adhérents pour les informer de nos actions.

En 2025 :

5 publications de la Lettre d'information pour permettre de consolider le lien avec nos adhérents, de communiquer collectivement et rapidement les informations importantes. La lettre publiée sur le site www.fn3s.fr est dynamique, avec des liens vers des documents, des sites, des informations.

ACTION 6.4 : Diffuser le guide de la MJIE

Objectifs :

Permettre aux adhérents d'avoir un support de référence sur la mission. Disponible en version papier.

En 2025 :

A la suite du succès de la première édition (700 exemplaires distribués), la Fn3s a entrepris la réactualisation du document en développant, à la demande des adhérents, la partie sur l'évaluation du danger, les besoins de l'enfant et les outils pour les écrits.

AXE 7 : ACTUALISER LE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION

ACTION 7.1 : Réactualiser statuts, règlement intérieur, plan d'action

Objectifs :

Adéquation entre les buts de la fédération et le plan d'actions.
Optimiser les ressources en temps et en moyens financiers.
Actualiser le fonctionnement des instances : Bureau, CA et commissions.
Evolution de l'organisation du secrétariat.
Evolution de notre réponse aux sollicitations de la DPJJ (personnes ressources).

En 2025 :

Le séminaire des administrateurs et des délégués régionaux qui s'est tenu à Angers en septembre 2025 a été l'occasion de débattre d'un nouveau plan d'action en tenant compte de la situation actuelle et critique de la protection de l'enfance, du plan stratégique national de la DPJJ, des attentes des magistrats, des évolutions législatives et réglementaires en assistance éducative.



ACTION 7.2 : Mettre à jour les documents prévisionnels comptables : budget prévisionnel, procédure de remboursement des frais, bilans financiers intermédiaires

Objectif :

Meilleure lisibilité des dépenses et recettes.

En 2025 :

Le budget est en baisse par rapport à 2024. En cause, la moindre inscription aux journées d'études de Valence, soit moins de recette ; les coûts de location des locaux à Paris pour les journées des adhérents gratuites pour eux multipliés par deux en 2025 et le départ en retraite de la secrétaire (prime de retraite et deux salaires en décembre pour le tuilage). Nous constatons une hausse constante des locations de lieux et des prestations diverses (captation vidéo ; restauration ; hôtels...) concernant les journées d'études ce qui contraint à suivre un budget prévisionnel au plus près et s'assurer d'un minimum d'inscrits en présentiel.

Le budget prévisionnel annuel pour la fédération ainsi que celui pour les journées d'études sont deux outils importants pour le pilotage des actions.



ACTION 7.3 : Organiser le fonctionnement de la fédération au service des adhérents, des administrateurs, des délégués régionaux

Objectifs :

Mettre en œuvre une organisation du secrétariat administratif qui réponde aux obligations de la fédération et aux attentes des adhérents.

En 2025 :

Pendant 6 ans, la fédération a pu compter sur Aline COLLOT LEGROS pour prendre en charge la gestion du quotidien du secrétariat. Elle a contribué de manière significative au développement de la fédération : communication, développement d'outils numériques, investissement pour l'obtention et le renouvellement de QUALIOPi, actualisation du site Internet. Aline a pris un virage en fin d'année.

Au 1^{er} décembre, Odile CAUDRON a été recrutée, seule salariée à temps partiel de la fédération, elle assure la gestion quotidienne à présent.

ACTION 7.4 : Se doter d'outils informatiques et technologiques permettant une communication aisée entre administrateurs, secrétariat et les adhérents

Objectifs :

Permettre un meilleur travail entre le secrétariat et les administrateurs. Offrir la possibilité de réunions à distance avec les adhérents en région ou au national. Développer la conservation des données, leur accès aux personnes autorisées.

En 2025 :

La visioconférence se développe pour les Journées des adhérents, les réunions administratives et les commissions. Nous proposons en 2026 le premier Webinaire sur la Cyber sécurité, relayant ainsi l'information de la DPJJ.



ACTION 7.5 : Se doter d'une politique d'archivage des documents de la fédération

Objectifs :

Procéder à l'archivage et à la numérisation des documents de la fédération en tant qu'association (AG, CA, courriers, etc.).

Procéder à la numérisation des documents émis par la fédération (Actes journées d'études, journées des adhérents, documents, comptes rendus, etc.)

Rechercher les archives anciennes de la fédération (1945-1990).

En 2025 :

Notons que, grâce au CNAHES, nous avons pu recueillir les actes des journées d'études de la fédération depuis 1949. Merci à Pierre MERLE, secrétaire du CNAHES, d'avoir pensé à la fédération, pour nous remettre la collection complète de la revue Informations Sociales.

CONCLUSION

L'année 2025 a été une nouvelle fois très riche. Un séminaire de travail pour les administrateurs et délégués a été organisé à Angers. Cette séquence a permis d'évaluer le plan d'action de la fédération. De nombreux ajustements ont été mis en œuvre.

Le travail des administrateurs a été important pour assurer toutes les missions de notre fédération et notamment notre aide aux adhérents. Nous essayons par notre présence au plan national comme en région de répondre aux diverses interrogations. Par de nombreux moyens de communication (Lettre d'actualité, Echos de la fédé, site internet, Linkedin, etc...), nous proposons un ensemble de réponses d'une grande diversité. La crise actuelle de la protection de l'enfance nécessite présence et soutien.

Merci aux administrateurs présents aux réunions dans les DIRPJJ et à la DPJJ. Ces moments sont importants pour affirmer nos positions, dialoguer, et maintenir des relations de proximité. Les chartes d'engagements réciproques régionales et leurs objectifs sont des outils intéressants qu'il faut à la fois utiliser mais aussi développer.

Concernant la formation, merci à Meriem NAJI d'avoir accepté de prendre la responsabilité de la commission formation. Cette instance demande beaucoup d'investissements pour à la fois :

- ✚ proposer une offre de formation multiple, variée, inovante,
- ✚ être en contact avec les adhérents pour ajuster,
- ✚ mettre en œuvre les formations en lien avec Odile,
- ✚ rester en veille sur la réglementation QUALIOPJ pour conserver notre certification.

Autres réussites, nos deux journées des adhérents à Paris et les Journées d'Etudes nationales de Valence. Ce sont des rendez-vous incontournables et appréciés par les professionnels des SIE qui saluent la diversité des sujets proposés et la qualité des intervenants. Merci aux administrateurs qui oeuvrent pour la réussite de ces actions au sein des commissions « journées d'études » et « adhérents ».

Enfin, encore une fois merci aux deux secrétaires salariées Aline puis Odile, qui ont assuré l'important travail administratif que représente la gestion et l'animation de notre fédération. Merci à Annick, Virginie, Alice, Stéphanie, Mathieu pour le travail réalisé en qualité d'administrateur et qui nous ont quittés pour d'autres activités. Merci à Nathalie pour ses nombreuses années à la vice-présidence de la fédération et à Corinne qui l'a remplacée et qui s'est immédiatement investie.

N'en doutons pas, 2026 sera aussi une année riche en travail.



ANNEXES

Fiche de présentation de la fédération.....	25
Echos de la Fédé, mars 2025.....	27
Echos de la Fédé, juin 2025.....	35
Programme des Journée des adhérents mars 2025.....	39
Programme des Journée des adhérents novembre 2025.....	41
Programme des Journées d’Etudes de Valence.....	43
Compte-rendu de l’Assemblée Générale du 12 juin 2025.....	45



FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES
SOCIAUX SPÉCIALISÉS DE PROTECTION DE
L'ENFANCE

En juin 1945, à Rennes des assistantes sociales des Services Sociaux près les Tribunaux des cinq départements bretons proposent à leurs collègues d'autres régions de se réunir pour confronter leur expérience en matière d'enquête sociale. Si cette dernière, en tant que mesure d'investigation, est inscrite dans la loi en 1912, elle prend son plein essor après la seconde guerre mondiale à cause d'un nombre important d'enfants et de parents en grande difficulté et de la publication de l'ordonnance du 2 février 1945.

Ainsi naquit le Comité de Liaison et d'Études des Services Sociaux près les Tribunaux, qui se réunit pour la première fois à Paris le 3 décembre 1945. Un Conseil d'Administration provisoire est élu avec, pour mission principale, le dépôt de statuts qui donneront à la Fédération une existence légale ; ce qui sera fait 31 octobre 1947. Monsieur le Professeur LAFON assure la Présidence. La Fédération est née. Elle connaîtra encore bien des modifications. En effet, dès la seconde Assemblée Générale qui s'est réunie en 1949 à Montpellier, elle a été amenée à modifier son titre pour devenir la « Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence en Danger ».

Au début des années 1950, le Docteur LE MOAL, pédopsychiatre à Paris, succéda au Professeur LAFON à la Présidence de la Fédération. Après l'ordonnance du 23 décembre 1958, lorsque progressivement des équipes pluridiscipli-

naires, comportant en outre des éducateurs, se sont formées au sein des Services, la Fédération et l'A.N.E.J.I. ont organisé des rencontres au niveau de leurs instances dirigeantes, puis des travaux de groupe dans le but d'une meilleure connaissance réciproque des deux professions (assistante sociale et éducateur spécialisé).

En 1971, Mademoiselle de LARBÈS fut élue Présidente et le demeura durant 10 ans. En 1981, Mademoiselle SEVIN (Caen) lui succède.

La Fédération a toujours publié un bulletin de liaison et d'information destiné aux adhérents, à des rythmes divers et avec des contenus et des formes variés. A partir de la création de la formation permanente, la Fédération a obtenu l'agrément pour être organisme formateur.

En 1985, la Fédération souhaitant que « ses portes soient plus qu'entr'ouvertes » décida lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire et sur décision unanime des participants, que le Conseil d'Administration serait désormais composé de 18 travailleurs sociaux.

En 1989, Madame MEUSBURGER-PHILIPPON (Strasbourg) devient Présidente jusqu'en janvier 1992. En juin 1992, c'est Jean-Pierre DUCHET (Paris) qui lui succède.



Les années 90 ont été riches en journées de formation compte tenu de la transformation des services d'OMO et de COE en SIOE. La fédération a multiplié les rencontres pour aider ses adhérents dans ce nouveau dispositif. Les premiers rapprochements entre les SIOE et les SES datent de cette période. La fin des années 1990 marque une lente baisse de l'activité des enquêtes sociales, alors que les mesures d'IOE sont privilégiées par les magistrats.

Le rapport très critique de la Cour des Comptes en 2003 marque un tournant dans l'histoire de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, puisque après sa diffusion, des réformes importantes au niveau de « son organisation, de ses procédures, de ses méthodes » seront engagées. Plusieurs plans stratégiques nationaux définiront de nouvelles orientations, lesquelles vont entraîner des modifications substantielles dans l'organisation des politiques publiques, dans la prise en charge des mineurs au civil comme au pénal. Auparavant la LOLF en 2001, la loi 2002-2, puis plus tard les deux lois publiées le 5 mars 2007 et la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), elles aussi en 2007, vont également modifier le dispositif de la justice des mineurs.

L'investigation éducative n'échappera pas non plus à sa « révision ». De 2008 à fin 2011, la Fn3S avec la CNAPE et l'UNIOSS ont été invitées à la DPJJ pour faire part de leurs remarques sur les modifications liées aux mesures d'investigation.

A compter du 1er janvier 2011, la MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Educative) a remplacé les mesures d'IOE, d'ES, ainsi que le RRSE au civil. Seul perdure dans la procédure pénale, le RRSE (lequel est mis en œuvre uniquement par la PJJ). Toutefois, une mobilisation importante du secteur associatif en février/mars 2011 a provisoirement suspendu la circulaire de tarification 2011. Les mois suivants sont consacrés à des échanges entre les fédérations et la DPJJ. Ce n'est qu'en janvier 2012 que la MJIE a été réellement utilisée par les magistrats. Ces trois années de travail ont nécessité une mobilisation très importante de la fédération qui ont amené le 23 mars 2015 la diffusion d'une deuxième note, laquelle réprecise les modalités d'exercice de la MJIE.

Depuis novembre 1996, Régis LEGROS d'Angers (1996-2001), Nadine DELCOUSTAL (2001-2005) de Poitiers, Didier VILLAIN (2005-2010) de Perpignan, Jacques LE PETIT (2010-2011) de Nancy, Michel FOLLIOU d'Angers (2011- 2015), Denis BENAINOUS Limoges (2015-2019) puis Jacques LE PETIT (2019-) ont été élu(e)s Président(e)s de la fédération.

Depuis plus de 70 ans, la fédération, organise chaque année des journées d'études nationales. Elle accueille ses adhérents, les personnels des services de protection de l'enfance, les représentants des institutions, à venir écouter des intervenants sur des thèmes en lien avec la protection de l'enfance.

Depuis 2009, la FN3S est adhérente à la CNAPE et siège à son Conseil d'Administration.

En 2015, la FN3S signe avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse la première Charte d'engagements réciproques qui décline plusieurs objectifs.

Le 7 février 2023, après 17 mois de travaux une nouvelle charte a été signée <https://www.fn3s.fr/actualites/charte-engagements-reciproques.html>. Plusieurs objectifs y sont définis. Force est de constater que cet engagement a permis de nombreux échanges avec l'Administration Centrale.



De gauche à droite, Régis LEGROS, Jacques LE PETIT, Nadine DELCOUSTAL, Michel FOLLIOU, Denis BENAINOUS, 5 présidents de 1996 à 2019 (manque Didier VILLAIN absent sur la photo).

FN3S
secrétariat administratif

45, côte de Surel 26320 Saint-Marcel-lès-Valence
06 45 84 43 16 | contact@fn3s.fr | www.fn3s.fr

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Mars 2025

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Suite édito
2027 : 80^{ème} anniversaire de la fn3s
Élections 2025 au conseil d'administration de la fn3s
- 3 Compte rendu de la journée des adhérents fn3s du 15 novembre 2024
- 6 Journée des adhérents du 14 mars 2025
- 8 Formations 2025
Administrateurs de la fn3s en région



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

Le mot du Président



Chers adhérents, bonjour.

Le décret du 10 février 2025 institue un haut-commissaire à l'enfance. Aujourd'hui mercredi 5 mars, par décision du Conseil des Ministres, Madame Sarah El Hairy vient d'être nommée. Connaissant les enjeux de la protection de l'enfance puisqu'elle a exercé les fonctions de ministre déléguée à l'enfance chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles, nous espérons qu'elle reprendra les consultations avec les fédérations et différents acteurs pour que très rapidement des propositions puissent être formulées dans le domaine de la protection de l'enfance.

Les nombreux rapports récemment publiés sont tous alarmants, les diagnostics sont posés, les propositions ont été diffusées. Chacune, chacun dans son association, dans son établissement ou service, dans sa fonction, peut donner des exemples de dysfonctionnements actuels : manque de personnels, listes d'attentes de mesures non exécutées, perte de sens du travail social, enfants confiés à l'ASE non accueillis, diminution de crédits des Conseils Départementaux, etc.... A-t-on déjà connu pareille situation ? Beaucoup de professionnels et de bénévoles disent non ! La CNAPE, la fédération de la protection de l'enfant, a décidé d'une nouvelle mobilisation nationale, le 15 mai prochain. Fort de l'engouement et de la réussite de la journée du 25 septembre dernier, il a été décidé, cette fois, de manifester également en région. La FN3S rejoindra le mouvement pour défendre des mots d'ordre justes et cohérents. Nous relaierons les informations de cette nouvelle journée d'action.

Pour le champ de la délinquance des mineurs, nous sommes surpris des dérives de la proposition de loi « visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents ». Le CJPM vient à peine d'être mis en œuvre qu'on le modifie déjà en renonçant à des pans entiers des principes qui ont fondé l'esprit de la justice des mineurs depuis 1945

Pour ce qui concerne les SIE du SAH, nous attendons la circulaire de tarification 2025. Bien évidemment, nous sommes attentifs aux conséquences du calcul du nouveau ratio fratrie dans chaque service. Nous avons lancé une concertation auprès des adhérents pour avoir des retours et une projection de l'évolution pour l'ensemble des services. Nous restons à votre disposition si besoin pour échanger.

Autre sujet d'actualité, les évaluations de la qualité des SIE avec le nouveau référentiel HAS. Nous avons plusieurs retours où les directions sont confrontées à un « imbroglio » quant à certains critères du référentiel opposables aux SIE pour les évaluateurs, alors qu'ils sont de notre point de vue inapplicables. Plusieurs SIE se retrouvent, alors, avec des appréciations très négatives, or nous pensons qu'il est impossible d'évaluer certains critères dans notre mission d'investigation. Nous allons interpeller la DPJJ et aussi la HAS pour leur faire part de nos remarques.



La FN3S poursuit son effort de formation en proposant des journées nationales (14 mars sur les TDC à Paris), (11,12 et 13 juin à Valence sur la sexualité des ados). Dans les régions, les administrateurs proposent régulièrement des journées d'échanges (Grand Ouest, Auvergne Rhône Alpes, Occitanie, Franche Comté-Bourgogne, Lorraine, etc...). Consultez l'agenda de la fédération sur le site www.fn3s.fr et suivez-nous sur LinkedIn.

En ce début d'année, c'est le moment de renouveler son adhésion. Sachez que nous n'avons jamais été si

nombreux à la fédération. C'est une marque de confiance de votre part. Nous essayons d'être à disposition des adhérents pour tout ce qui concerne la mise en œuvre des mesures d'investigation dans les SIE du SAH. Cette année, le Conseil d'Administration se renouvellera pour un tiers. Si vous souhaitez rejoindre la fédération pour travailler avec nous, n'hésitez pas à vous engager.

Bien à vous, et à bientôt de vous revoir dans nos prochains rendez-vous !

Pour la fédération, Jacques LE PETIT

2027 : 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FN3S

En juin 2027, la FN3S, fêtera ses 80 ans d'existence en tant qu'association. A cette occasion, nous avons prévu d'éditer une brochure retraçant son histoire. Qui dit « histoire » implique le recours aux archives. Malheureusement, celles couvrant l'action de la fédération pour la période 1947-1990 ont disparu.

Nous avons déjà lancé un appel dans l'Echo de la Fédé, et la perspicacité de plusieurs collègues ont partiellement abouti à des découvertes.

Ainsi, grâce au CNAHES (Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale) et à son secrétaire national, Pierre MERLE, la collection complète de la revue « Informations Sociales » publiée par l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales a été sauvée de la destruction à Montpellier et nous a été communiquée. Cette revue a édité depuis 1949 les journées d'études de la fn3s. Nous avons ainsi pu découvrir (pour la première fois) les actes de ces journées dont nous avons uniquement le titre ! Un grand merci à Pierre et nous vous invitons à consulter le site Internet du CNAHES qui a fêté ses 30 ans en octobre 2024 !

En début d'année 2024, l'association Olga Spitzer située en région parisienne et adhérente de la première heure de notre fédération a revisité ses archives à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire. Valérie GUILBERT, chargée d'information dans l'association, et Corinne FERNET LUCAS, déléguée Ile de France de la fn3s, ont ainsi pu découvrir des documents anciens sur la fédération, inconnus jusqu'à présent. Un grand merci aux deux collègues pour ces trouvailles exceptionnelles.

Ce qui a été possible à Montpellier ou Paris peut l'être aussi dans votre association.

En effet, il est possible que vos archives contiennent des documents ayant été publiés par la fn3s. Qu'il s'agisse de bulletins, de programmes, d'actes de journées d'études ou de journées d'adhérents, d'affiches, de photos, de vidéos (avant 1990), tout nous intéresse. Si

vous ne souhaitez pas vous en séparer, nous acceptons volontiers les copies où nous pouvons également les numériser.

Merci d'avance pour votre participation à cette sauvegarde des archives. N'hésitez pas à nous contacter par mail (contact@fn3s.fr) si vous découvrez aussi des « pépites historiques ». Ce sera évidemment un plaisir d'échanger avec vous.

Bonne recherche et rendez-vous en 2027 ! ■

ÉLECTIONS 2025 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FN3S

La fédération FN3S est administrée par 18 membres personnes morales ou physiques. Le mandat est de 6 ans renouvelable. En 2025, un tiers des membres est « sortant ». L'élection est prévue en juin, mais nous souhaitons vous en informer dès ce début d'année, pour vous laisser le temps de réfléchir à une éventuelle candidature. Trois réunions du Conseil d'Administration ont lieu à PARIS, et sept en visioconférence. Actuellement, au moins un administrateur est présent dans chacune des 9 régions FN3S (qui sont en miroir du périmètre des DIRPJJ). La mission des administrateurs est de participer au travail de la fédération au niveau national, et de représenter la fédération au niveau des DIRPJJ dans les réunions ou instances de concertation (une à deux fois par an), et aussi aux réunions des délégations CNAPE en région.

Si vous êtes intéressé-e-s, n'hésitez pas à contacter un administrateur de la FN3S pour obtenir de plus amples renseignements ou à faire acte de candidature en mai 2025. Il est important que des fédérations puissent être force de propositions pour défendre les missions éducatives, parallèlement et indépendamment des organisations employeurs et salariés. La vie associative a besoin de bénévoles et nous espérons que vous nous rejoindrez ! ■

COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE DES ADHÉRENTS FN3S DU 15 NOVEMBRE 2024 – PARIS



L'interculturalité dans le cadre du travail sanitaire, social, éducatif et clinique

Dans le cadre de sa journée des adhérents du 15 novembre 2024, la FN3S a proposé à Rose SITA d'intervenir sur l'interculturalité dans le cadre du travail sanitaire, social, éducatif et clinique pour mettre en lumière les défis et les enjeux liés à la prise en charge des personnes issues de cultures diverses. Voici quelques points clés résumant son propos :

1. IDENTITÉ ET APPARTENANCE

- Les individus portent plusieurs identités culturelles (d'origine, d'accueil, familiale) qui peuvent entrer en conflit, surtout chez les enfants. Il est essentiel d'aider ces jeunes à concilier leurs multiples appartenances.
- La langue maternelle doit être valorisée dans les échanges pour permettre aux familles de s'exprimer pleinement.

2. RÔLE DE L'INTERPRÈTE

- Le travail avec un interprète nécessite une préparation et un suivi adéquats (briefing et débriefing) pour éviter des malentendus et des projections familiales.

3. CULTURE ET PSYCHIATRIE

- Les pratiques psychiatriques doivent tenir compte des expressions culturelles, car certaines manifestations peuvent être mal interprétées par les soignants.
- L'ethnopsychiatrie propose de donner un sens aux désordres psychiques à travers une approche complémentaire entre cultures.

4. VULNÉRABILITÉS CULTURELLES

- Des périodes critiques, comme la périnatalité, l'adolescence et les grands apprentissages, sont des moments de vulnérabilité où les individus peuvent ressentir des conflits de loyauté liés à leurs identités culturelles.

5. RENCONTRE ET ÉCHANGE

- La rencontre interculturelle doit se faire dans un esprit d'échange mutuel, où chacun peut donner et recevoir sans maintenir l'autre dans une position de dette.
- Le décentrage, c'est-à-dire la prise de conscience de ses propres préjugés et représentations, est crucial pour établir une connexion authentique avec l'autre.

6. CATÉGORISATION ET COMMUNICATION

- Il est important de reconnaître que la culture se compose de dimensions visibles et invisibles, où seule une petite partie est perceptible. Le reste, souvent lié à des valeurs et des croyances, nécessite une bonne alliance éducative.

7. IMPACT DE L'EXIL

- La migration peut déstabiliser les relations familiales et créer des vulnérabilités, notamment pour les parents qui peuvent se sentir dévalorisés dans leur rôle.

8. SPÉCIFICITÉS CULTURELLES

- Les croyances culturelles influencent la perception et la gestion des maladies et des handicaps. Par exemple, l'épilepsie peut être perçue différemment selon les contextes culturels.



9. APPROCHE FAMILIALE

- La thérapie familiale est essentielle pour travailler sur la dynamique des familles issues de l'immigration. Les tuteurs d'adaptation peuvent également jouer un rôle crucial dans ce processus.

10. ÉDUCATION ET TRANSMISSION DE VALEURS

- La question de ce qui doit être transmis aux enfants, et comment le faire dans un contexte interculturel, est complexe et nécessite une réflexion sur les modèles traditionnels et modernes.

CONCLUSION

L'intervention de Rose SITA souligne l'importance de l'empathie, de la compréhension interculturelle et de l'adaptation des pratiques professionnelles pour mieux répondre aux besoins des personnes issues de différentes cultures. La reconnaissance des diverses identités et la volonté d'accepter l'autre dans sa différence sont essentielles pour favoriser une meilleure interaction et un accompagnement adapté. Rappelons que Mme SITA intervient aussi dans le cadre de formations sur site en lien avec la FN3S.

Cette journée des adhérents a répondu aux attentes des professionnels. Rendez vous en mars 2025 pour une nouvelle journée en lien avec les TDC et la MJIE. ■

JOURNÉE DES ADHÉRENTS - 14 MARS 2025

À LA FIAP— 30 RUE CABANIS—75014 PARIS

CONFIER L'ENFANT À UN TIERS DIGNE DE CONFIANCE : QUELLES INCIDENCES DANS LE CADRE MJIE ?

Dès sa création, par la loi du 4 juin 1970, l'article 375-3 du Code civil mentionne le Tiers Digne de Confiance (TDC) comme personne à laquelle le Juge des Enfants peut confier un enfant s'il est nécessaire de le retirer de son milieu ; et ce au même titre qu'à un autre membre de la famille.

Nous voyons donc que depuis des dizaines d'années le recours au TDC existe. Toutefois, il était peu usité et/ou sujet à difficultés financières et matérielles. En 2011, le Défenseur des droits a sollicité le Garde des Sceaux et le ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale afin qu'une étude soit menée sur ce sujet. Un groupe de travail (PJJ, DGSC, Défenseur des droits) et une étude confiée à Mme SELLENET ont amené le Défenseur des droits à adopter les recommandations suivantes, étant précisé qu'elles concernent tout autant les situations où l'enfant est confié à un tiers ou à un autre membre de la famille :

- Une impérieuse nécessité de repreciser le cadre juridique
- La recommandation d'un examen régulier de la mesure d'assistance éducative
- Un travail exploratoire plus axé sur l'hypothèse de la désignation du TDC
- La nécessité d'un triple accompagnement de la mesure (Accompagnement du Tiers, suivi de la situation de l'enfant, travail auprès des titulaires de l'autorité parentale)
- Permettre la possibilité de la présence d'un tiers pour soutenir le maintien des liens avec les parents

- Informer les Tiers et renforcer les conditions financières et matérielles de l'accueil

La loi Taquet du 7 février 2022 a modifié l'article 375-3 en ajoutant : « *Sauf urgence, le juge ne peut confier l'enfant en application des 3° à 5° qu'après évaluation, par le service compétent, des conditions d'éducation et de développement physique, affectif, intellectuel et social de l'enfant dans le cadre d'un accueil par un membre de la famille ou par un tiers digne de confiance, en cohérence avec le projet pour l'enfant prévu à l'article L. 223-1-1 du Code de l'action sociale et des familles, et après audition de l'enfant lorsque ce dernier est capable de discernement.* ».

Le décret du 28 août 2023, pris pour l'application des articles 1^{er} et 17 de la loi Taquet, a défini les modalités de l'information et de l'accompagnement du Tiers Digne de Confiance, les modalités de l'accueil durable et bénévole et les modalités de désignation, pour chaque mineur bénéficiant d'une prestation d'Aide Sociale à l'Enfance, de la personne de confiance de son choix.

Aujourd'hui l'application de ces modifications législatives commande des changements de pratiques qui se déclinent sur deux axes : évaluation et accompagnement. Les SIE sont bien évidemment très concernés par l'évaluation en amont des accueils par des TDC alors que les Conseils Départementaux ont la charge de la responsabilité de l'accompagnement.

Ainsi, nous nous trouvons de plus en plus, ou devrions nous trouver, lors de la réalisation de MJIE à devoir envisager (soit à la demande du magistrat, soit du fait de nos propres préconisations d'un nécessaire retrait de



l'enfant de son milieu), rechercher, évaluer ce possible accueil chez un TDC.

Cela nous amène à devoir investiguer, au-delà des seules conditions matérielles d'accueil, tout autant sur :

- Les motivations des Tiers,
- Leurs compétences et habiletés à offrir les conditions d'éducation et de développement de l'enfant,
- Leurs capacités à gérer le maintien des relations entre l'enfant et ses parents
- Et leur probité.

Ceci tout en étant en mesure de leur donner les informations inhérentes à l'engagement auquel ils se destinent (droits sociaux, conditions d'Allocation TDC, délimitation des actes usuels au regard de l'Autorité Parentale, ...).

Ce programme, hautement délicat, nécessite aussi un travail de préparation avec l'enfant qui doit, en fonction de son discernement, pouvoir se projeter sur la possibilité de cet accueil tout en étant préparé à une possible déception si cette solution ne peut être, in fine retenue.

Nous vous proposons donc, à partir des interventions d'un magistrat et d'un service chargé de missions d'évaluation et /ou d'accompagnement de TDC, d'interroger les enjeux que posent à nos services d'investigation le recours au TDC, sur le versant de la recherche et l'évaluation.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9 h 15

Café d'accueil et Accueil des participants

9 h 30

Mot de bienvenue du Président et introduction à la journée.

10 h 00

Présentation du thème de la journée, organisation et horaires

10 h 15

Intervention d'un Juge des Enfants

11 h 15

Débat avec la salle

12 h 15

Repas

13 h 45

Présentation du dispositif TDC « Au cœur des liens » de la Sauvegarde 95

14 h 45

Débat avec la salle

15 h 30

Présentations des allocations versées aux TDC (modalités, conditions, particularités, etc.)

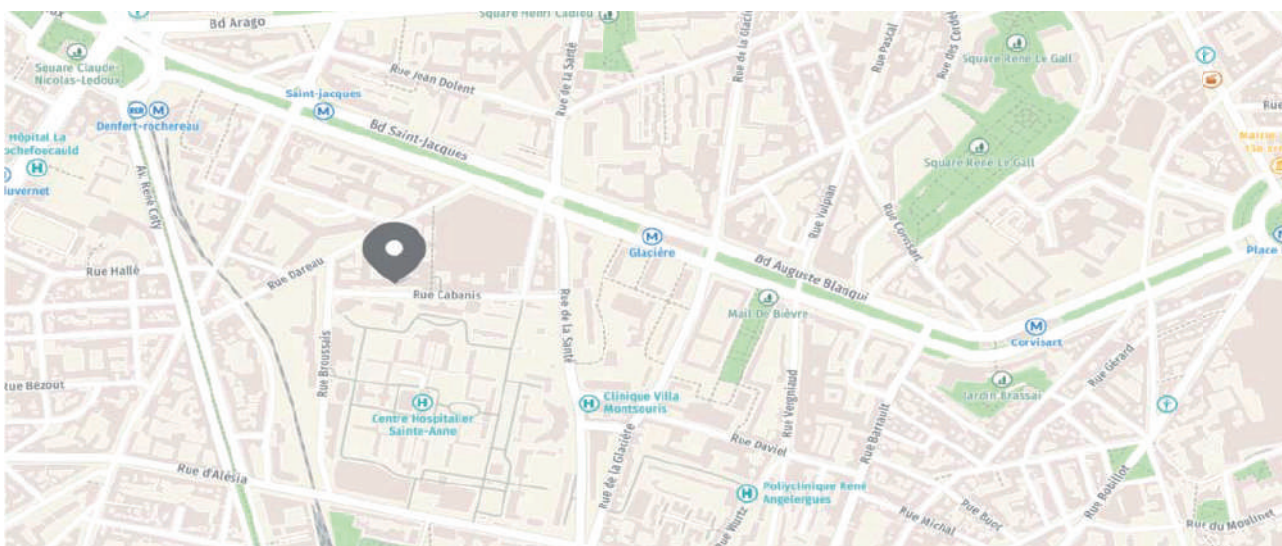
15 h 50

Conclusion de la journée

16 h 00

Fin de la journée

➤ INFORMATIONS PRATIQUES



Métro Ligne 6 :
Arrêt Glacière (ligne 6)

RER B :
Arrêt Denfert-Rochereau

SECRETARIAT ADMINISTRATIF
9 chemin des Bas Refoux
49610 ST MELAINE/AUBANCE - Tél : 06 45 84 43 16
Courriel : Contact@fn3s.fr

JOURNÉES D'ÉTUDES DE LA FN3S

VALENCE : 11,12,13 JUIN 2025

LA SEXUALITÉ À L'ADOLESCENCE : QUAND LA DÉCOUVERTE DE SOI À LA MISE EN DANGER

QUELS ESPACES D'INTERVENTION EN PROTECTION DE L'ENFANCE

La sexualité à l'adolescence : quand la découverte de soi devient une mise en danger...Quels espaces d'intervention en Protection de l'Enfance ?

Il apparaît bien complexe aujourd'hui d'aborder la problématique de la sexualité à l'adolescence, tant nos « ados » se retrouvent de plus en plus exposés à une société dans laquelle il est compliqué de se construire quand les adultes sont en perte de repères.

L'adolescence est une étape du développement de l'enfant, phase de maturation et de transition. Les transformations se font à la fois sur un plan physiologique (puberté, hormones), morphologique et psychologique (individuation, autonomie, capacité à faire des choix, à gérer ses émotions...). La sexualité fait partie de ce processus : pulsions sexuelles, attirance, construction de sa propre identité de genre, orientation sexuelle... Il s'agit d'une étape naturelle de l'évolution de l'individu, plus trop enfant, pas encore adulte.

Mais force est de constater que les adolescents d'aujourd'hui, au-delà des modifications physiques et psychiques auxquelles ils se trouvent confrontés, sont également exposés à des questions concernant la sexualité bien plus complexes comme celles de l'évolution des relations garçons-filles, du consentement,

- Des modèles de sexualité, voire de stéréotypes en lien avec la pornographie,

- De l'identité de genre,

Dans un contexte de prise de conscience de notre société.

Comprendre le rapport à la sexualité que peuvent avoir les adolescents suppose de mobiliser les approches physiologique/psychologique/sociologique (évolution et place de la sexualité dans nos sociétés, lien avec internet et réseaux sociaux), voire culturelle.



Pour le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), « l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) est une éducation à une citoyenneté complète promouvant des relations affectives saines, l'impératif de consentement, la reconnaissance des orientations sexuelles et des minorités de genre et la lutte contre les inégalités ».

En amont d'un enjeu éducatif sociétal, se pose donc la question de l'éducation sexuelle, en termes de prévention et de protection (apprentissage de l'intimité, de l'intégrité de son corps, des limites... de l'interdit, du pénalement répréhensible).

À tout cela s'ajoute la question de la posture parentale, adaptée ou pas, surprotectrice voire intrusive dans l'intimité de l'adolescent et de sa vie affective (lien outils de surveillance numérique), ou au contraire non protectrice, le laisser-faire, et dans la difficulté d'aborder ce sujet délicat.

Ce passage normal, partie intégrante du processus de maturation, peut également être perturbé par un parcours de carences affectives ou **effracté**, lorsque l'adolescent a été victime d'agression sexuelle, de viol ou d'inceste.

Le traumatisme se manifeste, des souvenirs refoulés peuvent ressurgir explicitement ou implicitement par des comportements à risque, des mises en danger... mais aussi par le fait de devenir auteur après avoir été victime.

Ce sujet complexe, et délicat, qui touche à l'intime peut être tabou ou trop présent. Si des professionnels

peuvent être à l'aise pour aborder ces questions avec les familles, d'autres le sont moins.

Comment en tant que professionnel peut-on avoir des points de repères, des modalités ou méthodologies d'interventions adaptées, une analyse fine de ce qui est en jeu dans une famille donnée par rapport à cette problématique ? Quelles ressources mobiliser ?



Lors de nos journées d'études, nous nous attacherons à mieux cerner les évolutions de la sexualité à l'adolescence, les défis qui en découlent mais aussi les dangers potentiels qui y sont liés,... Ceci est un enjeu dans la démarche d'investigation comme dans celle de l'accompagnement éducatif tant l'évolution et la complexification de cette problématique amènent de nouvelles formes de danger qu'il nous faut comprendre, caractériser, accompagner.

Ces trois jours de travail, permettront d'ouvrir des espaces de réflexion et d'encourager la pensée critique.

Retrouvez le programme définitif sur www.fn3s.fr en mars 2025

➤ INFORMATIONS PRATIQUES



LIEU

Palais des congrès et des expositions
16, av. Georges Clémenceau
26000 Valence
Tél : 04 75 44 90 43

www.valence-romanstourisme.com

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Participation uniquement sur inscription préalable.
Adhérents fn3s : 300€
Non adhérents fn3s : 370€
Organisme de formation déclaré sous le n° 75331186133

POUR TOUTE INSCRIPTION FAIRE PARVENIR IMPÉRATIVEMENT

- Le bulletin d'inscription (à récupérer sur le site internet)
- Un chèque bancaire pour les journées d'études libellé à l'ordre de la fn3s à l'adresse :
- Secrétariat de la fn3s
9 Chemin des Bas Refoux
49610 St Melaine sur Aubance

RENSEIGNEMENTS

Auprès du Secrétariat de la fn3s
Tél : 06 45 84 43 16 - Courriel : contact@fn3s.fr
Sur le site www.fn3s.fr
(bulletin d'inscription, mise à jour régulière des intervenants)



FORMATIONS 2025 PROPOSÉES PAR LA FN3S

- La mise en œuvre pluridisciplinaire des MJIE (1 ½ journées)
- La violence dans le couple (2 jours)
- Signes de souffrance du Bébé et du jeune enfant (3 jours)
- Interculturalité et pratiques éducatives dans le champ judiciaire (2 jours)
- Le cadre juridique relatif aux écrits professionnels de la protection de l'enfance (2 jours)
- Parenté et parentalité (2 jours)
- Violences intrafamiliales (1 jour)
- Accompagner l'écriture ou la réécriture du projet de service d'un SIE (4 demi-journées)
- Enfants et adolescents face aux écrans (2 ou 3 jours)
- Les troubles psychiques chez l'enfant (2 jours)
- Approche psycho-pathologique de l'adolescent (2 jours)
- Impact des troubles psychiques des parents sur les enfants (2 jours)
- L'approche systémique comme outil d'intervention en MJIE (2 jours)
- La relation famille et Institutions éducatives (2 jours)

Le catalogue complet est disponible sur le site : <https://www.fn3s.fr/formation.html>

Toutes nos formations se déroulent sur site à la demande, sur devis, en fonction du lieu géographique de la formation et du nombre de participants.

ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION

■ GRAND NORD

Annick POURCHEL.....03 21 98 48 61

■ CENTRE EST

Virginie PIPONNIER04 75 82 82 13

Délégué régional

Amyeric BALET-KILANI06 80 88 75 57

■ SUD OUEST

Yolène RIBIERE.....05 55 10 34 00

Nadine DELCOUSTAL.....06 31 20 29 28

Richard DELAFOND.....05 49 61 06 00

Nathalie VANDEPUTTE.....05 57 81 79 18

■ SUD EST

Jean Michel BERAUD.....04 91 74 00 16

Meriem NAJI.....04 42 91 62 76

■ GRAND EST

Jacques LE PETIT.....06 77 95 71 65

Délégué régional

David VAXELAIRE03 29 81 31 60

■ ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM

Alice DRUSSANT01 56 38 26 03

Sabine CORIOU01 30 32 10 04

François PORTAL02 62 34 82 00

Délégué régional

Corinne FERNET-LUCAS.....06 76 34 39 62

■ CENTRE

Pierric PINSON02 47 71 15 15

Martine LORANS06 16 05 24 72

■ GRAND OUEST

Stéphanie GUILLEMET02 98 10 20 20

Frédéric GARNIER02 31 95 25 55

■ SUD

Sophie DE BOIS.....05 62 71 84 54

Jean-François COUPARD.....06 79 81 06 90

MEMBRES DU BUREAU FN3S

Jacques LE PETITPrésident

Nathalie VANDEPUTTE1° Vice-Présidente

Pierric PINSON2° Vice-Président

Sophie DE BOISSecrétaire Générale

Martine LORANSTrésorière

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Aline COLLOT-LEGROS, Jacques LE PETIT

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, escape.com@wanadoo.fr

SECRÉTARIAT FN3S - Aline COLLOT LEGROS : 9 chemin des Bas Refoux ■ 49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE ■ Courriel : contact@fn3s.fr
Site : www.fn3s.fr | Tél. : 06 45 84 43 16 ■ Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Juin 2025

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Journées des adhérents fn3s de mars 2025
2027 : 80^{ème} anniversaire de la fn3s
- 3 Présentation de la fn3s

Le mot du Président



Chers adhérents, chers participants, chers amis

Nous voilà une nouvelle fois réunis pour participer aux journées d'études nationales de la FN3S cette année à Valence dans la Drôme. Merci d'être venus des territoires d'Outre-mer et de la métropole pour ce moment privilégié de rencontres. Rencontres avec les intervenants choisis par la commission dédiée qui pendant trois jours vont alimenter les réflexions sur le thème de la sexualité à l'adolescence"

Rencontres avec la fn3s, qui regroupe principalement les services d'investigation associatifs, et comme chaque année, n'hésitez pas à dialoguer avec les administrateurs et délégués régionaux pendant ce temps de proximité.

Rencontres entre vous congressistes qui avaient l'occasion pendant ces 3 jours de faire connaissance de collègues d'autres départements, d'échanger sur votre travail, vos inquiétudes, vos réussites aussi dans une période relativement difficile.

Dans notre secteur, celui de la protection de l'enfance, les dernières années ont montré notre vulnérabilité : perte d'attractivité pour les métiers de l'humain (promotions d'étudiants en baisse, rémunérations trop faibles, difficultés à recruter, à fidéliser, à former de nouveaux professionnels), difficultés des départements à financer les associations, y compris ce qui est opposable (Ségur par exemple), listes d'attentes de mesures fréquentes dans de nombreux territoires, manque de moyens et de places pour l'hébergement des mineurs et jeunes majeurs.

Dans le secteur de l'investigation judiciaire, après quelques frayeurs dues à l'absence de vote du budget au parlement, la quasi-reconduction des moyens de financement des SIE a été adoptée. Toutefois, ici et là, des listes d'attentes de MJIE existent et les délais peuvent aller jusqu'à 2 ans, ce qui n'est satisfaisant ni pour les mineurs, ni pour leurs parents, ni pour les professionnels qui découvrent des situations plus dégradées qu'au moment du signalement.

Pour manifester notre inquiétude, nous avons rejoint le collectif des 400 000 initié par la CNAPE, afin de porter auprès de l'Etat, nos revendications. Deux manifestations en septembre 2024 et mai 2025 ont permis à 4000 professionnels, bénévoles et jeunes majeurs de faire entendre nos revendications. Sans réponse, nous continuerons la mobilisation.

Pour l'heure, merci à la commission journées d'études pour la réalisation du programme de ces 3 jours. Remerciements également aux collègues de la région Rhône Alpes et à la Sauvegarde de la Drôme pour avoir depuis plus d'un an travaillé à l'organisation de cette manifestation.

Et merci également à vous toutes et tous qui êtes venus à nos journées d'études dans un contexte professionnel bien compliqué. « Prendre » 3 jours pour réfléchir sur les enjeux de l'adolescence est déjà, en soi, une réussite. Merci également de votre soutien. Bonnes journées d'études.

Jacques LE PETIT, Président FN3S



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

JOURNÉES DES ADHÉRENTS FN3S DE MARS 2025

Le 14 mars 2025, la journée des adhérents sur le thème « *Confier l'enfant à un Tiers Digne de Confiance : Quelles incidences dans le cadre de la MJIE* » a réuni 97 adhérents. (55 en présentiel au FIAP à Paris et 38 en visio).

L'intervention de Madame TOURNEUR, juge des enfants à Pontoise a porté sur le recours et l'évaluation des TDC en MJIE à travers l'évocation :

- Des situations dans lesquelles ces évaluations peuvent intervenir
- Les avantages qu'offre la MJIE pour ces évaluations particulières
- Les contenus particuliers attendus par les magistrats
- Les points de vigilance à avoir
- Les préconisations spécifiques liées au recours au TDC

Un temps d'information a été dispensé sur les éléments judiciaires, administratifs et financiers du statut de TDC

Et enfin Madame AUGER, chef de service a présenté le dispositif « *Au cœur des liens* » de la Sauvegarde 95. Celui-ci s'inscrit dans la compétence donnée aux départements par le décret du 28 août 2023 quant à l'évaluation et l'accompagnement des TDC et image sa mise en œuvre en cours ou à venir par les différents départements.

Vous pouvez retrouver le compte rendu de cette journée sur le site de la FN3S (www.fn3s.fr)

Meriem NAJI, administratrice

2027 : 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FN3S



En juin 2027, la FN3S, fêtera ses 80 ans d'existence en tant qu'association. A cette occasion, nous avons prévu d'éditer une brochure retraçant son histoire. Qui dit « histoire » implique le recours aux archives. Malheureusement,

celles couvrant l'action de la fédération pour la période 1947-1990 ont disparu.

Nous avons déjà lancé un appel dans l'Echo de la Fédé, et la perspicacité de plusieurs collègues ont partiellement abouti à des découvertes.

Ainsi, grâce au CNAHES (Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale) et à son secrétaire national, Pierre MERLE, la collection complète de la revue « Informations Sociales » publiée par l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales a été sauvée de la destruction à Montpellier et nous a été communiquée. Cette revue a édité depuis 1949 les journées d'études de la fn3s. Nous avons ainsi pu découvrir (pour la première fois) les actes de ces journées dont nous avons uniquement le titre ! Un grand merci à Pierre et nous vous invitons à consulter le site Internet du CNAHES qui a fêté ses 30 ans en octobre 2024 !

En début d'année 2024, l'association Olga Spitzer située en région parisienne et adhérente de la première heure de notre fédération a revisité ses archives à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire. Valérie GUILBERT, chargée d'information dans l'association, et Corinne FERNET LUCAS, déléguée Ile de France de la fn3s, ont ainsi pu découvrir des documents anciens sur la fédération, inconnus jusqu'à présent. Un grand merci aux deux collègues pour ces trouvailles exceptionnelles.

Ce qui a été possible à Montpellier ou Paris peut l'être aussi dans votre association.

En effet, il est possible que vos archives contiennent des documents ayant été publiés par la fn3s. Qu'il s'agisse de bulletins, de programmes, d'actes de journées d'études ou de journées d'adhérents, d'affiches, de photos, de vidéos (avant 1990), tout nous intéresse. Si vous ne souhaitez pas vous en séparer, nous acceptons volontiers les copies où nous pouvons également les numériser.

Merci d'avance pour votre participation à cette sauvegarde des archives. N'hésitez pas à nous contacter par mail (contact@fn3s.fr) si vous découvrez aussi des « pépites historiques ». Ce sera évidemment un plaisir d'échanger avec vous.

Bonne recherche et rendez-vous en 2027 ! ■

PRÉSENTATION DE LA FN3S

En juin 1945, à Rennes des assistantes sociales des Services Sociaux près les Tribunaux des cinq départements bretons proposent à leurs collègues d'autres régions de se réunir pour confronter leur expérience en matière d'enquête sociale. Si cette dernière, en tant que mesure d'investigation, est inscrite dans la loi en 1912, elle prend son plein essor après la seconde guerre mondiale à cause d'un nombre important d'enfants et de parents en grande difficulté et de la publication de l'ordonnance du 2 février 1945.

Ainsi naquit le Comité de Liaison et d'Études des Services Sociaux près les Tribunaux, qui se réunit pour la première fois à Paris le 3 décembre 1945. Un Conseil d'Administration provisoire est élu avec, pour mission principale, le dépôt de statuts qui donneront à la Fédération une existence légale ; ce qui sera fait 31 octobre 1947. Monsieur le Professeur LAFON assure la Présidence. La Fédération est née. Elle connaîtra encore bien des modifications. En effet, dès la seconde Assemblée Générale qui s'est réunie en 1949 à Montpellier, elle a été amenée à modifier son titre pour devenir la « Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence en Danger ».

Au début des années 1950, le Docteur LE MOAL, pédopsychiatre à Paris, succéda au Professeur LAFON à la Présidence de la Fédération.

Après l'ordonnance du 23 décembre 1958, lorsque progressivement des équipes pluridisciplinaires, comportant en outre des éducateurs, se sont formées au sein des Services, la Fédération et l'A.N.E.J.I. ont organisé des rencontres au niveau de leurs instances dirigeantes, puis des travaux de groupe dans le but d'une meilleure connaissance réciproque des deux professions (assistante sociale et éducateur spécialisé).

En 1971, Mademoiselle de LARBÈS fut élue Présidente et le demeura durant 10 ans. En 1981, Mademoiselle SEVIN (Caen) lui succède.

La Fédération a toujours publié un bulletin de liaison et d'information destiné aux adhérents, à des rythmes divers et avec des contenus et des formes variés. A partir de la création de la formation permanente, la Fédération a obtenu l'agrément pour être organisme formateur.

En 1985, la Fédération souhaitant que « ses portes soient plus qu'entr'ouvertes » décida lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire et sur décision unanime des participants, que le Conseil d'Administration serait désormais composé de 18 travailleurs sociaux.

En 1989, Madame MEUSBURGER-PHILIPPON (Strasbourg) devient Présidente jusqu'en janvier 1992. En juin 1992, c'est Jean-Pierre DUCHET (Paris) qui lui succède.

Les années 90 ont été riches en journées de formation compte tenu de la transformation des services d'OMO et de COE en SIOE. La fédération a multiplié les rencontres pour aider ses adhérents dans ce nouveau dispositif. Les premiers rapprochements entre les SIOE et les SES datent de cette période. La fin des années 1990 marque une lente baisse de l'activité des enquêtes sociales, alors que les mesures d'IOE sont privilégiées par les magistrats.

Le rapport très critique de la Cour des Comptes en 2003 marque un tournant dans l'histoire de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, puisque après sa diffusion, des réformes importantes au niveau de « son organisation, de ses procédures, de ses méthodes » seront engagées. Plusieurs plans stratégiques nationaux définiront de nouvelles orientations, lesquelles vont entraîner des modifications substantielles dans l'organisation des politiques publiques, dans la prise en charge des





mineurs au civil comme au pénal. Auparavant la LOLF en 2001, la loi 2002-2, puis plus tard les deux lois publiées le 5 mars 2007 et la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), elles aussi en 2007, vont également modifier le dispositif de la justice des mineurs.

L'investigation éducative n'échappera pas non plus à sa « révision ». De 2008 à fin 2011, la Fn3S avec la CNAPE et l'UNIOPSS ont été invitées à la DPJJ pour faire part de leur remarques sur les modifications liées aux mesures d'investigation.

À compter du 1^{er} janvier 2011, la MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Educative) a remplacé les mesures d'IOE, d'ES, ainsi que le RRSE au civil. Seul perdure dans la procédure pénale, le RRSE (lequel est mis en œuvre uniquement par la PJJ). Toutefois, une mobilisation importante du secteur associatif en février/mars 2011 a provisoirement suspendu la circulaire de tarification 2011. Les mois suivants sont consacrés à des échanges entre les fédérations et la DPJJ. Ce n'est qu'en janvier 2012 que la MJIE a été réellement utilisée par les magistrats. Ces trois années de travail ont nécessité une mobilisation très importante de la fédération qui ont amené le 23 mars 2015 la diffusion d'une deuxième note, laquelle réprecise les modalités d'exercice de la MJIE.

Depuis novembre 1996, Régis LEGROS d'Angers (1996-2001), Nadine DELCOUSTAL (2001-2005) de Poitiers, Didier VILLAIN (2005-2010) de Perpignan, Jacques LE PETIT (2010-2011) de Nancy, Michel FOLLIOT d'Angers (2011- 2015), Denis BENAINOUS Limoges (2015-2019) puis Jacques LE PETIT (2019-) ont été élu(e)s Président(e)s de la fédération.

Depuis plus de 70 ans, la fédération, organise chaque année des journées d'études nationales. Elle accueille ses adhérents, les personnels des services de protection de l'enfance, les représentants des institutions, à venir écouter des intervenants sur des thèmes en lien avec la protection de l'enfance.

Depuis 2009, la FN3S est adhérente à la CNAPE et siège à son Conseil d'Administration.

En 2015, la FN3S signe avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse la première

Charte d'engagements réciproques qui décline plusieurs objectifs.

Le 7 février 2023, après 17 mois de travaux une nouvelle charte a été signé <https://www.fn3s.fr/actualites/charte-engagements-reciproques.html>. Plusieurs objectifs y sont définis. Force est de constater que cet engagement a permis de nombreux échanges avec l'Administration Centrale.■



De gauche à droite, Régis LEGROS, Jacques LE PETIT, Nadine DELCOUSTAL, Michel FOLLIOT, Denis BENAINOUS, 5 présidents de 1996 à 2019 (manque Didier VILLAIN absent sur la photo).



Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Meriem NAJI, Aline COLLOT-LEGROS, Jacques LE PETIT

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, escape.com@wanadoo.fr



Journée des adhérents

14 mars 2025

À la FIAP— 30 rue Cabanis—75014 Paris

Confier l'enfant à un Tiers Digne de Confiance : Quelles incidences dans le cadre MJIE ?

Dès sa création, par la loi du 4 juin 1970, l'article 375-3 du Code civil mentionne le Tiers Digne de Confiance (TDC) comme personne à laquelle le Juge des Enfants peut confier un enfant s'il est nécessaire de le retirer de son milieu ; et ce au même titre qu'à un autre membre de la famille.

Nous voyons donc que depuis des dizaines d'années le recours au TDC existe. Toutefois, il était peu usité et/ou sujet à difficultés financières et matérielles. En 2011, le Défenseur des droits a sollicité le Garde des Sceaux et le ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale afin qu'une étude soit menée sur ce sujet. Un groupe de travail (PJJ, DGSC, Défenseur des droits) et une étude confiée à Mme SELLENET ont amené le Défenseur des droits à adopter les recommandations suivantes, étant précisé qu'elles concernent tout autant les situations où l'enfant est confié à un tiers ou à un autre membre de la famille :

- Une impérieuse nécessité de repréciser le cadre juridique
- La recommandation d'un examen régulier de la mesure d'assistance éducative
- Un travail exploratoire plus axé sur l'hypothèse de la désignation du TDC
- La nécessité d'un triple accompagnement de la mesure (Accompagnement du Tiers, suivi de la situation de l'enfant, travail auprès des titulaires de l'autorité parentale)
- Permettre la possibilité de la présence d'un tiers pour soutenir le maintien des liens avec les parents
- Informer les Tiers et renforcer les conditions financières et matérielles de l'accueil

La loi Taquet du 7 février 2022 a modifié l'article 375-3 en ajoutant : « *Sauf urgence, le juge ne peut confier l'enfant en application des 3° à 5° qu'après évaluation, par le service compétent, des conditions d'éducation et de développement physique, affectif, intellectuel et social de l'enfant dans le cadre d'un accueil par un membre de la famille ou par un tiers digne de confiance, en cohérence avec le projet pour l'enfant prévu à l'article L. 223-1-1 du Code de l'action sociale et des familles, et après audition de l'enfant lorsque ce dernier est capable de discernement* ».

Le décret du 28 août 2023, pris pour l'application des articles 1^{er} et 17 de la loi Taquet, a défini les modalités de l'information et de l'accompagnement du Tiers Digne de Confiance, les modalités de l'accueil durable et bénévole et les modalités de désignation, pour chaque mineur bénéficiant d'une prestation d'Aide Sociale à l'Enfance, de la personne de confiance de son choix.

Aujourd'hui l'application de ces modifications législatives commande des changements de pratiques qui se déclinent sur deux axes : évaluation et accompagnement. Les SIE sont bien évidemment très concernés par l'évaluation en amont des accueils par des TDC alors que les Conseils Départementaux ont la charge de la responsabilité de l'accompagnement.

Ainsi, nous nous trouvons de plus en plus, ou devrions nous trouver, lors de la réalisation de MJIE à devoir envisager (soit à la demande du magistrat, soit du fait de nos propres préconisations d'un nécessaire retrait de l'enfant de son milieu), rechercher, évaluer ce possible accueil chez un TDC.

Cela nous amène à devoir investiguer, au-delà des seules conditions matérielles d'accueil, tout autant sur :

- Les motivations des Tiers,
- Leurs compétences et habiletés à offrir les conditions d'éducation et de développement de l'enfant,
- Leurs capacités à gérer le maintien des relations entre l'enfant et ses parents
- Et leur probité.

Ceci tout en étant en mesure de leur donner les informations inhérentes à l'engagement auquel ils se destinent (droits sociaux, conditions d'Allocation TDC, délimitation des actes usuels au regard de l'Autorité Parentale, ...).

Ce programme, hautement délicat, nécessite aussi un travail de préparation avec l'enfant qui doit, en fonction de son discernement, pouvoir se projeter sur la possibilité de cet accueil tout en étant préparé à une possible déception si cette solution ne peut être, in fine retenue.

Nous vous proposons donc, à partir des interventions d'un magistrat et d'un service chargé de missions d'évaluation et /ou d'accompagnement de TDC, d'interroger les enjeux que posent à nos services d'investigation le recours au TDC, sur le versant de la recherche et l'évaluation.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9 h 15	Café d'accueil et Accueil des participants
9 h 30	Mot de bienvenue du Président et introduction à la journée.
10 h 00	Présentation du thème de la journée, organisation et horaires
10 h 15	Intervention d'un Juge des Enfants
11 h 15	Débat avec la salle
12 h 15	Repas
13 h 45	Présentation du dispositif TDC « Au cœur des liens » de la Sauvegarde 95
14 h 45	Débat avec la salle
15 h 30	Présentations des allocations versées aux TDC (modalités, conditions, particularités, etc.)
15 h 50	Conclusion de la journée
16 h 00	Fin de la journée



Journée des adhérents

14 novembre 2025

À la FIAP— 30 rue Cabanis—75014 Paris

IA dans les SIE



A l'heure où la question de l'utilisation de l'IA générative se pose dans de nombreux secteurs y compris dans ceux du Travail Social et de la Protection de l'Enfance, il nous apparaît indispensable de réfléchir à son développement dans nos services d'investigation. En effet, l'intelligence artificielle transforme profondément les pratiques. Elle offre des perspectives prometteuses, des gains de temps et de précision, et le développement d'outils prédictifs. Cependant, son déploiement rapide soulève également des interrogations majeures qu'il est déterminant d'aborder collectivement. En effet, il nous paraît souhaitable de ne pas subir cette évolution mais plutôt de penser et d'adapter l'utilisation de l'IA aux particularités et contraintes de nos missions et ce dans l'intérêt des familles, des professionnels et des établissements.

Nous pouvons d'ores et déjà repérer, autour de la transformation des pratiques professionnelles tant des travailleurs sociaux, des chefs de service que des directions différentes potentialités, en ce sens où par exemple l'IA peut par exemple :

- Aider à la rédaction et la relecture des écrits professionnels (transcription et analyse vocale, reconnaissance manuscrite, reformulation, synthèse de documents, création de supports pédagogiques...)
- Et par là même libérer du temps pour un accompagnement plus personnalisé des familles,
- Optimiser l'organisation (planification et gestion de l'activité, aide à la prise de décision avec des outils prédictifs),
- Permettre des innovations dans l'accompagnement : interactions pédagogiques via des IA, ...

Toutefois au-delà de ces potentialités, des risques apparaissent aussi :

- De transfert de données personnelles à des sociétés en défaut de protection ; sachant que ce transfert constitue un délit engageant la responsabilité des personnes et des institutions, d'où la nécessité d'en réglementer l'utilisation ;
- D'uniformisation et de déshumanisation (standardisation des rapports et perte de la singularité des situations individuelles) ;
- De fracture numérique (Inégalités d'accès et d'appropriation des outils d'IA entre les professionnels et les structures) ...

Il apparaît primordial de penser l'éthique de cette utilisation au regard

- Du respect des droits fondamentaux en garantissant la protection des données personnelles et sensibles, conformément au RGPD et au AI Act européen,
- De la nécessaire primauté de la relation humaine,
- Des questions de transparence et responsabilité, de déontologie.

Ceci suppose outre le respect des cadres juridiques et législatifs, un encadrement des usages (chartes et référentiels communs) pour les sécuriser et les rendre lisibles, la sensibilisation et la formation de tous les professionnels aux enjeux et risques liés à l'IA, la promotion d'espaces d'échange et de veille.

Nous avons donc le plaisir de vous convier à une journée d'information, d'échanges et de réflexion sur l'utilisation de l'IA dans le cadre des Services d'Investigation Éducative. A partir des interventions d'une personne ressource (Elodie FRAGO) et de services ayant engagé institutionnellement cet usage, nous vous proposons d'explorer les opportunités, les défis, les risques et les implications éthiques de l'intégration de l'IA dans nos pratiques professionnelles.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9 h 15	Café d'accueil et Accueil des participants
9 h 30	Mot de bienvenue du Président et introduction à la journée.
10 h 00	Présentation du thème de la journée, organisation et horaires
10 h 15	Intervention d'Elodie FRAGO, Directrice des services juridiques de protection des données et des systèmes d'information à l'ACSEA de Caen
11 h 15	Débat avec la salle
12 h 15	Repas
13 h 45	Témoignages de services
15 h 30	Débat avec la salle
15 h 50	Conclusion de la journée
16 h 00	Fin de la journée

Journées d'études de la fn3s

La sexualité à l'adolescence

de la découverte de soi à la mise en danger



La sexualité à l'adolescence : quand la découverte de soi devient une mise en danger...

Quels espaces d'intervention en Protection de l'Enfance ?

Il apparaît bien complexe aujourd'hui d'aborder la problématique de la sexualité à l'adolescence, tant nos « ados » se retrouvent de plus en plus exposés à une société dans laquelle il est compliqué de se construire quand les adultes sont en perte de repères.

L'adolescence est une étape du développement de l'enfant, phase de maturation et de transition. Les transformations se font à la fois sur un plan physiologique (puberté, hormones), morphologique et psychologique (individuation, autonomie, capacité à faire des choix, à gérer ses émotions...). La sexualité fait partie de ce processus : pulsions sexuelles, attirance, construction de sa propre identité de genre, orientation sexuelle... Il s'agit d'une étape naturelle de l'évolution de l'individu, plus trop enfant, pas encore adulte.

Mais force est de constater que les adolescents d'aujourd'hui, au-delà des modifications physiques et psychiques auxquelles ils se trouvent confrontés, sont également exposés à des questions concernant la sexualité bien plus complexes comme celles :

- De l'évolution des relations garçons-filles, du consentement,
- Des modèles de sexualité, voire de stéréotypes en lien avec la pornographie,
- De l'identité de genre,

Dans un contexte de prise de conscience de notre société.

Comprendre le rapport à la sexualité que peuvent avoir les adolescents suppose de mobiliser les approches physiologique/psychologique/sociologique (évolution et place de la sexualité dans nos sociétés, lien avec internet et réseaux sociaux), voire culturelle.

Pour le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), « l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) est une éducation à une citoyenneté complète promouvant des relations affectives saines, l'impératif de consentement, la reconnaissance des orientations sexuelles et des minorités de genre et la lutte contre les inégalités ».

En amont d'un enjeu éducatif sociétal, se pose donc la question de l'éducation sexuelle, en termes de prévention et de protection (apprentissage de l'intimité, de l'intégrité de son corps, des limites... de l'interdit, du pénalement répréhensible).

À tout cela s'ajoute la question de la posture parentale, adaptée ou pas, surprotectrice voire intrusive dans l'intimité de l'adolescent et de sa vie affective (lien outils de surveillance numérique), ou au contraire non protectrice, le laisser-faire, et dans la difficulté d'aborder ce sujet délicat.

Ce passage normal, partie intégrante du processus de maturation, peut également être perturbé par un parcours de carences affectives ou **effracté**, lorsque l'adolescent a été victime d'agression sexuelle, de viol ou d'inceste.

Le traumatisme se manifeste, des souvenirs refoulés peuvent ressurgir explicitement ou implicitement par des comportements à risque, des mises en danger... mais aussi par le fait de devenir auteur après avoir été victime.

Ce sujet complexe, et délicat, qui touche à l'intime peut être tabou ou trop présent. Si des professionnels peuvent être à l'aise pour aborder ces questions avec les familles, d'autres le sont moins.

Comment en tant que professionnel peut-on avoir des points de repères, des modalités ou méthodologies d'interventions adaptées, une analyse fine de ce qui est en jeu dans une famille donnée par rapport à cette problématique ? Quelles ressources mobiliser ?



Lors de nos journées d'études, nous nous attacherons à mieux cerner les évolutions de la sexualité à l'adolescence, les défis qui en découlent mais aussi les dangers potentiels qui y sont liés... Ceci est un enjeu dans la démarche d'investigation comme dans celle de l'accompagnement éducatif tant l'évolution et la complexification de cette problématique amènent de nouvelles formes de danger qu'il nous faut comprendre, caractériser, accompagner.

Ces trois jours de travail, permettront d'ouvrir des espaces de réflexion et d'encourager la pensée critique.

mercredi 11 juin

8h30 Accueil

9h30 Allocutions d'ouverture

- Jacques Le Petit Président de la fn3s
- Directeur général de la Sauvegarde 26
- Un représentant de la PJJ
- Un représentant de la CNAPE

Présentation du CA de la fn3s région/région

► Devenir adulte aujourd'hui

Jocelyn Lachance Docteur en sociologie et sciences de l'éducation, chargé de recherche, ITS Pierre Bourdieu

[Pause déjeuner]

14h De l'intimité à l'extimité

► Le cap de l'adolescence : les adolescents et la sexualité, entre possible et vulnérabilité

Marie Line Lassagne Sexologue, psychothérapeute CE, traumaticienne

► Consentement des mineurs : un enjeu de responsabilité pénale

Marie Douris Docteur en Droit et habilitée à diriger des recherches

17h Apéritif d'accueil

jeudi 12 juin

9h La mise en danger

► Analyse psychopathologique et criminologique : repérage des facteurs de vulnérabilité et de protection

Barbara Thomazeau Pédopsychiatre

► Impact de la pornographie sur la sexualité adolescente

Marie Line Lassagne Sexologue, psychothérapeute CE, traumaticienne

[Pause déjeuner]

14h De l'exposition à la protection

► Du sexting à la désintimité : enjeux de la séduction en ligne

Angélique Gozlan Docteure en psychopathologie, psychologue clinicienne, formatrice et chercheuse

► La prostitution des mineur-e-s en protection de l'enfance en Moselle

Camille Brandard-Donati Doctorante en Sociologie

► TABLE RONDE Prise en compte de la parole du mineur et articulation entre les différents acteurs judiciaires

- Maison de la protection de la famille (gendarmerie de la Drôme)
- Doriane Serrieres Juge des Enfants à Valence
- Fabienne Chabot Présidente de Chrysallis Drôme (association d'administrateurs ad hoc)

17h Assemblée générale

vendredi 13 juin

9h Des réponses professionnelles

► TABLE RONDE Accompagnements spécifiques de jeunes au parcours et à la sexualité traumatiques

Avec la participation de professionnels de l'association AGEF, de l'amicale du Nid et l'association du Dr Bru

► Animer des espaces de parole autour de la vie affective et sexuelle auprès des ados

Didier Valentin, alias Dr Kpote animateur de prévention vie affective, relationnelle et sexuelle et RdR drogues

Clôture des Journées

- Jacques Le Petit Président de la fn3s
- Pierrick Pinson Responsable de la Commission JE



Projet de compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2025 à Valence (26)

Sera proposé à l'approbation lors de la prochaine AG en juin 2026

Personnes présentes ou représentées :

AASEA SIESEA (10), SAUVEGARDE DES BOUCHES DU RHONE (13), ACSEA (14), ASEAC (19), SAUVEGARDE DE LA DROME (26), SAUVEGARDE DE L'ENFANCE DU FINISTERE (29), ASPE2A (31), AGEF (33), SEA (35), SAUVEGARDE D'INDRE ET LOIRE (37), SAUVEGARDE DE LA MARNE (51), REALISE (54), ASSOCIATION SPRENE (62), OPEA CIAE(64), ENFANCE CATALANE (66), ARSEA SIE (67), ARSEA MIP (68), SEAS (73-74), ASSOCIATION OLGA SPITZER (75), ASSOCIATION L'ELAN (76), SEHOC (82), RELIANCE (87), FMS (88), SAUVEGARDE DU VAL D'OISE (95), ACTION EDUCATIVE TRIBUNAL ENFANTS (972).

Jean DUMEL, Jacques LE PETIT, Christian LECLERC, Martine LORANS, Meriem NAJI, Dominique GAUNET, Jeanne KANJE, Corinne FERNET LUCAS ;

Nombre de personnes présentes ou représentées : 33

1. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

Le Président ouvre l'assemblée générale ordinaire de la fédération et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence (en présentiel ou en distanciel pour certains).

2. AG du 29 juin 2024

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le procès-verbal de l'AG du 29 juin 2024 qui s'était tenue à Lille.

3. Rapport moral

Le Président lit le rapport moral au nom du Conseil d'Administration.

Pour la première fois depuis 1945, des fédérations ont décidé d'une mobilisation nationale à PARIS pour alerter les pouvoirs publics de la situation critique du secteur de la protection de l'enfance, initiée par la CNAPE. 4000 personnes ont défilé à PARIS le 25 septembre 2024. De nombreux rapports, états des lieux, diagnostics ont été rédigés et publiés. Une commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance a été créée et son verdict est sans appel. La haute commissaire à l'enfance Mme El Haïry, nommée début 2025, a un travail considérable pour trouver des solutions.

Pour les mesures d'investigation, notre action a été beaucoup focalisée sur le calcul du ration fratrie en MJIE, 5 ans après son gel. Dès avril 2024, nous avons été alertés sur les premiers



retours de services nous indiquant les conséquences en termes de perte d'ETP pour les SIE dont le ratio fratrie augmentait. En partenariat avec la CNAPE, nous avons réussi (partiellement) à ce que la DPJJ sursoit au calcul en 2024 au regard de la grande difficulté des SIE en matière de recrutement, donc de stabilité. La question a donc été reportée en 2025.

Autre point pour lequel nous n'avons pas avancé, c'est notre demande de desserrement de la norme ETP MJIE/SIE et notamment au niveau de l'encadrement. A l'instar de ce que nous avons obtenu pour les psychologues en 2018 (ratio fratrie à 1 pour le calcul des ETP), il n'a pas été possible de modifier les paramètres de calcul. Comme nous l'avons dit maintes fois, la situation très tendue dans les SIE amène les professionnels à être en tension et il conviendrait d'apporter des solutions concrètes pour maintenir des services stables, une qualité du travail et éviter ainsi un turn-over important. Nous tenons toutefois à souligner les efforts faits par la DPJJ pour obtenir le maintien des budgets des services et établissements du SAH pour 2025.

Autre point en 2024, ce sont des alertes suites aux retours des évaluations HAS auprès de plusieurs SIE. Le référentiel d'évaluation de la qualité HAS a pour particularité d'être unique et a été construit surtout en référence à des missions d'accompagnement. Or, la MJIE est une mesure d'information courte, non susceptible d'appel, non soumise à DIPC ou contrat de séjour. Plusieurs directeurs nous ont fait part d'évaluations très négatives alors que nous affirmons que plusieurs pans du référentiel sont inadaptés pour les SIE. Nous avons alerté la DPJJ sur ce point et nous vous tiendrons informé des suites.

Notons aussi en 2024, la tenue de journées d'études à LILLE qui ont été particulièrement réussies tant en qualité des interventions que par le nombre de présents (plus de 530 personnes, un record). Merci aux membres de la commission journées d'études qui construisent le programme, et merci pour leurs recherches d'intervenants, de lectures, d'interviews et d'originalité.

En conclusion, l'année 2024 a été une nouvelle année difficile avec son lot de difficultés. La fédération, avec ses moyens limités, essaye de répondre aux interrogations des adhérents. C'est ce que nous continuerons à faire en 2025.

Merci de votre attention.

L'assemblée générale adopte le rapport moral du Président.

Pour : Contre : Abstention :

4. Rapport d'activité 2024 :

Jacques LE PETIT et Sophie DE BOIS lisent tour à tour le rapport d'activité qui a été transmis à chaque participant au début de l'AG pour les personnes en présentiel.

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport d'activité.

Pour : Contre : Abstention :



Rapport financier

Monsieur Philippe ROBERT, Expert-Comptable de la fédération, présente les comptes 2024 de l'association. L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier, du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2024 présenté par l'expert-comptable et après avoir eu connaissance de l'attestation de l'expert-comptable, approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2024, et donne quitus, pour leur gestion, à la trésorière et au Président.

Pour : 33 Contre : Abstention :

L'assemblée générale à l'unanimité affecte le résultat de l'exercice 2024, un excédent de **34 378 euros** en report à nouveau.

Pour : 33 Contre : Abstention :

5. Elections du Tiers sortant

Conformément aux statuts, le scrutin a eu lieu par correspondance pour les deux collèges. Le président donne lecture des résultats :

34 votes exprimés pour les personnes morales, 1 vote nul

- **ASPE2A : 33**
- **ENFANCE CATALANE : 34**
- **FMS 88 : 34**
- **SAUVEGARDE DES 2 SAVOIES : 34**
- **SPRENE : 33**

33 votes exprimés pour les personnes physiques, 2 votes nuls

- **Frédéric GARNIER : 33**
- **Corinne FERNET LUCAS : 33**

6. Cotisations

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale propose le maintien des montants des cotisations pour 2026.

Pour un service de 1 à 10 E.T.P.	160,00 €
Pour un service de 11 à 20 E.T.P.	200,00 €
Pour un service de 21 à 30 E.T.P.	250,00 €
Pour un service de 31 à 50 E.T.P.	300,00 €
Pour un service de 51 à 100 E.T.P.	355,00 €
Pour un service de plus de 100 E.T.P.	410,00 €
Cotisation Individuelle	16,00 €

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 30.

A Valence, le 24 juin 2025

Le Président
Jacques LE PETIT

Le Secrétaire



Rapport financier 2025

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de Association FN3S relatifs à l'exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 187 475 €
- Chiffre d'affaires : 122 848 €
- Résultat net comptable : -38 441 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à DIJON, le 5 mars 2026

Philippe ROBERT

Expert-comptable



Bilan - Actif

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Valeurs au 31/12/2025			Valeurs au 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
Capital souscrit non appelé (I) Frais d'établissement (II) Immobilisations incorporelles : Frais de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions Fonds commercial Autres Immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes Immobilisations corporelles : Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes Immobilisations financières (1) : Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)	5 186	3 670	1 516	2 732
(1) Dont à moins d'un an				
Stock et en-cours : Matières premières et autres approvisionnements En cours de productions Produits finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances (2) : Créances clients et comptes rattachés Autres créances Charges constatées d'avance Capital souscrit appelé, non versé Valeurs mobilières de placement : Actions propres Autres titres Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités				
Total de l'actif circulant (IV)	185 959		185 959	230 186
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de remboursement des emprunts (VI)				
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	191 145	3 670	187 475	232 918
(2) Dont à moins d'un an				

FN3S

Bilan - Passif

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Valeurs nettes au 31/12/2025	Valeurs nettes au 31/12/2024
Capital (dont versé : 0)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	131 668	131 668
Report à nouveau	77 130	42 752
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-38 441	34 378
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	170 358	208 798
Montants des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I) bis		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 796	20 275
Dettes fiscales et sociales	10 321	3 845
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1) (III)	17 117	24 120
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	187 475	232 918
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commande)		
(2) Dont emprunts participatifs		

Bilan - Actif Détaillé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Valeurs au 31/12/2025			Valeurs au 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
Capital souscrit non appelé (I) Frais d'établissement (II) Immobilisations incorporelles : Frais de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions Fonds commercial Autres Immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes Immobilisations corporelles : Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles 21830000 MATERIELS DE BUREAU/INFORMATIQUE 28183000 AMORTISSEMENT MAT INFORMATIQUE TOTAL Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes Immobilisations financières (1) : Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)	5 185,69	3 669,59	1 516,10	2 732,08
(1) Dont à moins d'un an				
Stock et en-cours : Matières premières et autres approvisionnements En cours de productions Produits finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances (2) : Créances clients et comptes rattachés 41100000 CLIENTS 41810000 Factures à établir TOTAL Autres créances 43901000 IJSS Nettes Subrogation 46700000 DEBITEURS OU CREDITEURS DIVERS TOTAL Charges constatées d'avance 48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE TOTAL Capital souscrit appelé, non versé Valeurs mobilières de placement : Actions propres Autres titres Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités				

FN3S

Bilan - Actif Détaillé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Valeurs au 31/12/2025			Valeurs au 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
51210000 BANQUE COMPTE COURANT	70 226,55		70 226,55	126 650,97
51230000 BANQUE LIVRET BLEU	86 526,54		86 526,54	84 699,14
TOTAL	156 753,09		156 753,09	211 350,11
Total de l'actif circulant (IV)	185 959,10		185 959,10	230 186,30
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de remboursement des emprunts (VI)				
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	191 144,79	3 669,59	187 475,20	232 918,38
(2) Dont à moins d'un an				

FN3S
Bilan - Passif Détaillé
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Valeurs nettes au 31/12/2025	Valeurs nettes au 31/12/2024
Capital (dont versé : 0)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
10680000 RESERVE PROJET ASSOCIATIF	131 668,42	131 668,42
TOTAL	131 668,42	131 668,42
Report à nouveau		
11000000 REPORT A NOUVEAU	77 130,04	42 752,10
TOTAL	77 130,04	42 752,10
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-38 440,56	34 377,94
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	170 357,90	208 798,46
Montants des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I) bis		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 FOURNISSEURS	5 573,13	17 215,10
40810000 FACTURES NON PARVENUES	1 222,80	3 060,00
TOTAL	6 795,93	20 275,10
Dettes fiscales et sociales		
42100000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES	1 990,97	
42820000 DETTES PROV PR CONGES A PAYER	241,18	1 160,63
43100000 URSSAF	4 934,20	1 025,66
43720000 ORGANISME DE RETRAITE		269,00
43721000 MALAKOFF MEDERIC (RETRAITE)	1 294,72	
43730000 ORGANISME DE PREVOYANCE		163,26
43741000 MUTEX (NSI178060)	371,22	
43820000 CAP SUR CONGES A PAYER	96,16	434,42
44210000 PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	348,72	97,92
44812000 CHARGES FISC A PAYER (FPC)	1 044,20	
44863000 CHARGES FISC A PAYER (FPC)		693,93
TOTAL	10 321,37	3 844,82
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1) (III)	17 117,30	24 119,92
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	187 475,20	232 918,38
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commande)		
(2) Dont emprunts participatifs		

FN3S

Compte de Résultat

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits d'exploitation :		
Ventes de Marchandises	27	235
Production vendue	122 821	153 442
Montant net du chiffre d'affaires	122 848	153 677
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	21 000	21 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	17 283	21 903
Total des produits d'exploitation (I)	161 131	196 579
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	149 590	122 500
Impôts, taxes et versements assimilés	544	378
Salaires	36 340	30 294
Cotisations sociales	12 877	10 884
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 216	610
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	833	3
Total des charges d'exploitation (II)	201 399	164 668
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		

FN3S

Compte de Résultat

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-40 268	31 911
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation ⁽²⁾		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾		
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	1 827	2 467
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	1 827	2 467
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	1 827	2 467
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	-38 441	34 378
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	162 958	199 046
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	201 399	164 668
BENEFICE OU PERTE	-38 441	34 378
(2) Dont produits concernant les entités liées :		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

FN3S

Compte de Résultat Détaillé

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits d'exploitation :		
Ventes de Marchandises		
70710000 VTES DE M/SES DOCUMENTATION	27,00	234,55
TOTAL	27,00	234,55
Production vendue		
70610000 PRESTATIONS JOURNEES D ETUDE	92 310,55	131 120,00
70621000 PRESTATIONS DE FORMATION	30 510,00	22 322,00
TOTAL	122 820,55	153 442,00
Montant net du chiffre d'affaires	122 847,55	153 676,55
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
74000000 SUBVENTION		21 000,00
74100000 SUBVENTION	21 000,00	
TOTAL	21 000,00	21 000,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
75610000 COTIS. SANS CONTREPARTIE / SERVICES	17 006,40	21 625,00
75610100 COTIS. SANS CONTREPARTIE / INDIVID.	272,00	276,00
75800000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	4,65	1,86
TOTAL	17 283,05	21 902,86
Total des produits d'exploitation (I)	161 130,60	196 579,41
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾		
60400000 ACHAT PRESTATIONS DE SERVICES	2 297,20	2 424,00
60630000 PETITS MATÉRIELS	569,55	
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	942,25	920,40
61130000 INTERVENANTS JOURNEES D ETUDE	2 544,02	3 614,90
61150000 INTERVENANTS JOURNEES ADH.	374,00	627,00
61324000 LOCATION SALLE JE, JA ET CA	55 587,04	39 273,14
61326000 LOCATION SALLE JOURN ADH		2 120,00
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	649,08	563,86
61350100 LOCATION MOB / COPIEUR	930,14	1 085,66
61570000 FRAIS LIES A LA CERTIF QUALITE		1 373,53

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
61610000 MULTIRISQUES	437,19	338,59
61840000 INTERVENANTS FORMATIONS	19 644,59	9 413,72
62260100 HONORAIRES COMPTAB	4 330,32	3 774,48
62260200 HONORAIRES SOCIAL	801,00	559,44
62313000 COMMUNICATION JOURNEE D ETUDE	5 165,90	14 723,07
62340000 CADEAUX		70,00
62380000 DIVERS (POURBOIRES, DONT COURANT)		2 000,00
62510000 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	159,52	
62511000 VOYAGES ET DEPL CA, JE, JA	17 732,67	14 928,68
62512000 REPAS CA, JE, JA	13 148,99	6 281,47
62513000 HEBERGEMENTS CA, JE, JA	17 353,43	12 269,19
62600000 FRAIS TELECOM ET POSTAUX	331,28	397,70
62610000 FRAIS POSTAUX	3 946,64	3 665,52
62630000 FRAIS DE NETTOYAGE		91,20
62700000 FRAIS BANCAIRES	360,26	229,36
62810000 COTISATIONS	2 285,00	1 755,00
TOTAL	149 590,07	122 499,91
Impôts, taxes et versements assimilés		
63330000 FORMATION PROF CONTINUE	543,62	377,50
TOTAL	543,62	377,50
Salaires		
64110000 SALAIRES, APPOINTEMENTS	22 207,37	19 471,50
64120000 PROVISION CONGES	-919,45	2 592,90
64130000 PRIMES ET GRATIF / SOUMISES A CHARGES	12 945,66	6 285,50
64140000 INDEMNITES / AV DIVERS - TELETRAVAIL EXO DE CHARGES	2 106,00	1 944,00
TOTAL	36 339,58	30 293,90
Cotisations sociales		
64500100 PROVISION CH/CONGES	-338,26	115,64
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	10 140,23	8 270,05
64520000 PREVOYANCE NON CADRES	437,68	2 148,27
64530000 CAISSE DE RETRAITE NON CADRES	2 637,16	
64540000 MUTUELLES NON CADRES		350,11
TOTAL	12 876,81	10 884,07
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
68112000 DOT AUX IMMOS CORPORELLES	1 215,98	610,40
TOTAL	1 215,98	610,40
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges		
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	832,50	2,65
TOTAL	832,50	2,65
Total des charges d'exploitation (II)	201 398,56	164 668,43
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- Redevances de crédit-bail immobilier		
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-40 267,96	31 910,98
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation ⁽²⁾		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾		
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾		
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 827,40	2 466,96
TOTAL	1 827,40	2 466,96
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	1 827,40	2 466,96
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	1 827,40	2 466,96
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	-38 440,56	34 377,94
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	162 958,00	199 046,37
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	201 398,56	164 668,43
BENEFICE OU PERTE	-38 440,56	34 377,94
(2) Dont produits concernant les entités liées :		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

L'exercice d'une durée de 12 mois est clos au 31/12/2025.

Dans le cadre de la première application des règles définies par le règlement ANC 2022-06, il est à noter que :

- La technique de transfert de charges n'est plus utilisée.
- Le résultat exceptionnel ne comprend que des produits et des charges relatives à des événements majeurs et inhabituels, des provisions réglementées et des impacts liés aux corrections d'erreurs.
- La présentation du bilan et du compte de résultat est conforme au modèle défini dans le règlement. Des reclassements de rubriques ont été effectués pour la présentation des comptes N-1.

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthodes comptables

Postes	Méthodes comptables
Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans (art. 214-3)	n/a
Amortissement des primes de remboursement des emprunts (art. 212-10)	n/a
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de site internet (art. 212-3 et 612-1)	Actif
Comptabilisation des coûts d'emprunt pour financer l'acquisition/production d'un actif éligible (art. 213-9)	Charges
Comptabilisation des droits de mutation / honoraires / commissions / frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières (art. 221-1 et 222-1)	n/a
Comptabilisation des droits de mutation / honoraires / commissions / frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles (art. 213-8 et 213-22)	Incorporation dans le coût de l'actif
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement (art. 212-9)	Charges
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport (art. 212-9)	n/a

Postes	Méthodes comptables
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts (art. 212-11)	n/a
Comptabilisation des frais externes de formation nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles (art. 213-8)	Charges
Comptabilisation des primes d'option (art. 628-12)	n/a
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions (art. 214-10)	n/a
Comptabilisation des subventions d'investissement (art. 312-1)	n/a
Engagements en matière de pensions, compléments de retraite, indemnités et versements similaires	n/a
Évaluation des stocks (art. 213-34)	n/a
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive (art. 221-4)	n/a
Reconnaissance du chiffre d'affaires – contrats à long terme (art. 622-2)	n/a
Report / déport du change à terme (art. 628-13)	n/a
Utilisation de la durée d'usage pour le plan d'amortissement des immob. incorporelles et corporelles (art. 214-13)	Oui

Changements comptables

L'application du règlement ANC 2022-06 n'emporte pas de modification des comptes clos au 31/12/2024. Cependant des reclassements de rubriques ont été nécessaires pour se conformer au nouveau modèle de présentation de l'exercice N-1, conformément à l'art. 27 du règlement ANC 2022-06. Les comptes clos au 31/12/2024 tels qu'ils ont été approuvés sont annexés au présent document.

Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations			
			Virements		Entrées	
			De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports Créations
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00			0,00	
Immobilisations corporelles	5 185,69	0,00			0,00	
Immobilisations financières	0,00	0,00			0,00	
Total	5 185,69	0,00			0,00	

	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions					Montant brut à la clôture de l'exercice
		Virements		Sorties			
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles	0,00			0,00		0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00			0,00		0,00	5 185,69
Immobilisations financières	0,00			0,00		0,00	0,00
Total	0,00			0,00		0,00	5 185,69

Tableau des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
			Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon un mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	2 453,61	1 215,98		1 215,98	0,00	0,00
Immobilisations financières						
Total	2 453,61	1 215,98		1 215,98	0,00	0,00

	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	3 669,59
Immobilisations financières					
Total	0,00		0,00	0,00	3 669,59

Tableau des durées et modes d'amortissement

	Durée d'utilisation ou taux amortissement indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	33.333333333333%	Linéaire
Immobilisations financières		
Total		

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00
Créances de l'actif circulant	15 351,41	15 351,41	0,00
Charges constatées d'avance	13 854,60	13 854,60	0,00
Total	29 206,01	29 206,01	0,00

Précisions sur certains postes d'actif

Nature et rythme de reprise des charges constatées d'avance

Libellé	Nature	Rythme de reprise	Montant
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exploitation	Sur l'exercice N+1	13 854,60

Capitaux propres

Actions et parts sociales émises (Mouvements)

	Nombre d'actions / parts sociales à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre d'actions / parts sociales à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales				

Variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes (émission, fusion, apport)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Écart d'équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve légale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves statutaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres réserves	131 668,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 668,42
Report à nouveau	42 752,10	34 377,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 130,04
Résultat de l'exercice	34 377,94	-34 377,94	0,00	0,00	0,00	-38 440,56	0,00	-38 440,56
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	208 798,46	0,00	0,00	0,00	0,00	-38 440,56	0,00	170 357,90

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	6 795,93	6 795,93	0,00	0,00
Autres dettes	10 321,37	10 321,37	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	17 117,30	17 117,30	0,00	0,00

Précisions relatives à certains éléments

Produits à recevoir et charges à payer

Libellé du compte	Type	Montant
FACTURES NON PARVENUES	Charge à payer	1 222,80
DETTES PROV PR CONGES A PAYER	Charge à payer	241,18
CAP SUR CONGES A PAYER	Charge à payer	96,16
CHARGES FISC A PAYER (FPC)	Charge à payer	1 044,20
IJSS Nettes Subrogation	Produit à recevoir	1 175,91

Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen employé pendant l'exercice est de 1,00 personnes.

Bilan - Actif

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/2024			Valeurs au 31/12/2023
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
Immobilisations incorporelles :				
Fonds commercial				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations incorporelles avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles	5 186	2 454	2 732	1 046
Immobilisations corporelles avances				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de productions				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 642		1 642	4 803
Autres créances	81		81	81
Actions propres				
Autres titres				
Disponibilités	211 350		211 350	164 650
Charges constatées d'avance	17 113		17 113	8 332
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				

FN3S

Bilan - Passif

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2023
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 0)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	131 668	131 668
Report à nouveau	42 752	68 567
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	34 378	-25 814
Situation Nette	208 798	174 421
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Avances conditionnées		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 275	1 553
Dettes fiscales et sociales	3 845	2 938
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	232 918	178 911

Compte de Résultat

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Variations	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation :				
Ventes de Marchandises	235	324	-89	-28
Production vendue	153 442	94 191	59 251	63
Montant net du chiffre d'affaires	153 677	94 515	59 162	63
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions	21 000	21 000	0	0
Reprise / amort., dép., prov. et transfert de charges				
Autres produits	21 903	19 330	2 573	13
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	196 579	134 845	61 735	46
Charges d'exploitation :				
Achats de Marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats et charges externes (1)	122 500	124 913	-2 414	-2
Impôts, taxes et versements assimilés	378	399	-22	-5
Salaires	30 294	27 785	2 509	9
Cotisations sociales	10 884	9 425	1 460	15
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	610	455	155	34
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	3	11	-8	-76
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	164 668	162 989	1 680	1
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	31 911	-28 144	60 055	-213
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

Compte de Résultat

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Variations	
			en valeur	en %
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				

Compte de Résultat

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Variations	
			en valeur	en %
Produits financiers : De participation D'autres valeurs mob. et créances de l'actif immob. Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dép., prov. et transfert Différences positives de change Produits nets sur cessions de V.M.P.	2 467	2 329	138	6
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (v)	2 467	2 329	138	6
Charges financières : Dot. aux amort., dep. et aux prov. Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (vi)				
2. RESULTAT FINANCIER (v - vi)	2 467	2 329	138	6
3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV + V - VI)	34 378	-25 814	60 192	-233
Produits exceptionnels (VII) Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	199 046	137 174	61 872	45
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	164 668	162 989	1 680	1
BENEFICE OU PERTE	34 378	-25 814	60 192	-233

Soldes intermédiaires de gestion

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	%	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	%	Variations	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	122 848	100	153 677	100	-30 829	-20
Ventes de Marchandises	27	100	235	100	-208	-88
- Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE	27	100	235	100	-208	-88
Production vendue	122 821	100	153 442	100	-30 621	-20
+ Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	122 821	100	153 442	100	-30 621	-20
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)	2 297	2	2 424	2	-127	-5
MARGE DE PRODUCTION	120 523	98	151 018	98	-30 495	-20
MARGE BRUTE TOTALE	120 550	98	151 253	98	-30 702	-20
- Autres achats et charges externes	147 293	120	120 076	78	27 217	23
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-26 743	-22	31 177	20	-57 919	-186
Subventions	21 000	17	21 000	14	0	0
- Impôts, taxes et versements assimilés	544	0	378	0	166	44
- Salaires	36 340	30	30 294	20	6 046	20
- Cotisations sociales	12 877	10	10 884	7	1 993	18
Total	-28 760	-23	-20 555	-13	-8 205	40
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-55 503	-45	10 621	7	-66 124	-623
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
+ Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
+ Autres produits	17 283	14	21 903	14	-4 620	-21
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 216	1	610	0	606	99
- Dotations aux provisions						
- Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
- Autres charges	833	1	3	0	830	31 315
Total	15 235	12	21 290	14	-6 055	-28
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-40 268	-33	31 911	21	-72 179	-226
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun						
+ Produits financiers	1 827	1	2 467	2	-640	-26
- Charges financières						
Total	1 827	1	2 467	2	-640	-26
RÉSULTAT COURANT	-38 441	-31	34 378	22	-72 819	-212
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
- Participation des salariés aux résultats						
- Impôts sur les bénéfices						
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-38 441	-31	34 378	22	-72 819	-212

Soldes intermédiaires de gestion détaillés

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	%	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	%	Variations	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	122 847,55	100,00	153 676,55	100,00	-30 829,00	-20,06
Ventes de Marchandises						
70710000 VTES DE M/SES	27,00	100,00	234,55	100,00	-207,55	-88,49
DOCUMENTATION						
TOTAL	27,00	100,00	234,55	100,00	-207,55	-88,49
- Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE	27,00	100,00	234,55	100,00	-207,55	-88,49
Production vendue						
70610000 PRESTATIONS	92 310,55	75,16	131 120,00	85,45	-38 809,45	-29,60
JOURNEES D ETUDE						
70621000 PRESTATIONS DE	30 510,00	24,84	22 322,00	14,55	8 188,00	36,68
FORMATION						
TOTAL	122 820,55	100,00	153 442,00	100,00	-30 621,45	-19,96
+ Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	122 820,55	100,00	153 442,00	100,00	-30 621,45	-19,96
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
60400000 ACHAT PRESTATIONS DE	2 297,20	100,00	2 424,00	100,00	-126,80	-5,23
SERVICES						
TOTAL	2 297,20	1,87	2 424,00	1,58	-126,80	-5,23
MARGE DE PRODUCTION	120 523,35	98,13	151 018,00	98,42	-30 494,65	-20,19
MARGE BRUTE TOTALE	120 550,35	98,13	151 252,55	98,42	-30 702,20	-20,30
- Autres achats et charges externes						
60630000 PETITS MATÉRIELS	569,55	0,39			569,55	
60640000 FOURNITURES DE	942,25	0,64	920,40	0,77	21,85	2,37
BUREAU						
61130000 INTERVENANTS	2 544,02	1,73	3 614,90	3,01	-1 070,88	-29,62
JOURNEES D ETUDE						
61150000 INTERVENANTS	374,00	0,25	627,00	0,52	-253,00	-40,35
JOURNEES ADH.						
61324000 LOCATION SALLE JE, JA	55 587,04	37,74	39 273,14	32,71	16 313,90	41,54
ET CA						
61326000 LOCATION SALLE JOURN			2 120,00	1,77	-2 120,00	-100,00
ADH						
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	649,08	0,44	563,86	0,47	85,22	15,11
61350100 LOCATION MOB /	930,14	0,63	1 085,66	0,90	-155,52	-14,32
COPIEUR						
61570000 FRAIS LIES A LA CERTIF			1 373,53	1,14	-1 373,53	-100,00
QUALITE						
61610000 MULTIRISQUES	437,19	0,30	338,59	0,28	98,60	29,12
61840000 INTERVENANTS	19 644,59	13,34	9 413,72	7,84	10 230,87	108,68
FORMATIONS						
62260100 HONORAIRES COMPTAB	4 330,32	2,94	3 774,48	3,14	555,84	14,73
62260200 HONORAIRES SOCIAL	801,00	0,54	559,44	0,47	241,56	43,18
62313000 COMMUNICATION	5 165,90	3,51	14 723,07	12,26	-9 557,17	-64,91
JOURNEE D ETUDE						
62340000 CADEAUX			70,00	0,06	-70,00	-100,00
62380000 DIVERS (POURBOIRES,			2 000,00	1,67	-2 000,00	-100,00
DONT COURANT)						
62510000 VOYAGES ET	159,52	0,11			159,52	
DÉPLACEMENTS						
62511000 VOYAGES ET DEPL CA,	17 732,67	12,04	14 928,68	12,43	2 803,99	18,78
JE, JA						
62512000 REPAS CA, JE, JA	13 148,99	8,93	6 281,47	5,23	6 867,52	109,33
62513000 HEBERGEMENTS CA, JE,	17 353,43	11,78	12 269,19	10,22	5 084,24	41,44
JA						
62600000 FRAIS TELECOM ET	331,28	0,22	397,70	0,33	-66,42	-16,70
POSTAUX						
62610000 FRAIS POSTAUX	3 946,64	2,68	3 665,52	3,05	281,12	7,67
62630000 FRAIS DE NETTOYAGE			91,20	0,08	-91,20	-100,00
62700000 FRAIS BANCAIRES	360,26	0,24	229,36	0,19	130,90	57,07
62810000 COTISATIONS	2 285,00	1,55	1 755,00	1,46	530,00	30,20
TOTAL	147 292,87	119,90	120 075,91	78,14	27 216,96	22,67

Soldes intermédiaires de gestion détaillés

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	%	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	%	Variations	
					en valeur	en %
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	-26 742,52	-21,77	31 176,64	20,29	-57 919,16	-185,78
Subventions						
74000000 SUBVENTION			21 000,00	100,00	-21 000,00	-100,00
74100000 SUBVENTION	21 000,00	100,00			21 000,00	
TOTAL	21 000,00	17,09	21 000,00	13,67	0,00	0,00
- Impôts, taxes et versements assimilés						
63330000 FORMATION PROF CONTINUE	543,62	100,00	377,50	100,00	166,12	44,01
TOTAL	543,62	0,44	377,50	0,25	166,12	44,01
- Salaires						
64110000 SALAIRES, APPOINTEMENTS	22 207,37	61,11	19 471,50	64,28	2 735,87	14,05
64120000 PROVISION CONGES	-919,45	-2,53	2 592,90	8,56	-3 512,35	-135,46
64130000 PRIMES ET GRATIF / SOUIMISES A CHARGES	12 945,66	35,62	6 285,50	20,75	6 660,16	105,96
64140000 INDEMNITES / AV DIVERS - TELETRAVAIL EXO DE CHARGES	2 106,00	5,80	1 944,00	6,42	162,00	8,33
TOTAL	36 339,58	29,58	30 293,90	19,71	6 045,68	19,96
- Cotisations sociales						
64500100 PROVISION CH/CONGES	-338,26	-2,63	115,64	1,06	-453,90	-392,51
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	10 140,23	78,75	8 270,05	75,98	1 870,18	22,61
64520000 PREVOYANCE NON CADRES	437,68	3,40	2 148,27	19,74	-1 710,59	-79,63
64530000 CAISSE DE RETRAITE NON CADRES	2 637,16	20,48			2 637,16	
64540000 MUTUELLES NON CADRES			350,11	3,22	-350,11	-100,00
TOTAL	12 876,81	10,48	10 884,07	7,08	1 992,74	18,31
Total	-28 760,01	-23,41	-20 555,47	-13,38	-8 204,54	39,91
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-55 502,53	-45,18	10 621,17	6,91	-66 123,70	-622,57
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
+ Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
+ Autres produits						
75610000 COTIS. SANS CONTREPARTIE / SERVICES	17 006,40	98,40	21 625,00	98,73	-4 618,60	-21,36
75610100 COTIS. SANS CONTREPARTIE / INDIVID.	272,00	1,57	276,00	1,26	-4,00	-1,45
75800000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	4,65	0,03	1,86	0,01	2,79	150,00
TOTAL	17 283,05	14,07	21 902,86	14,25	-4 619,81	-21,09
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
68112000 DOT AUX IMMOS CORPORELLES	1 215,98	100,00	610,40	100,00	605,58	99,21
TOTAL	1 215,98	0,99	610,40	0,40	605,58	99,21
- Dotations aux provisions						
- Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
- Autres charges						
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	832,50	100,00	2,65	100,00	829,85	31 315,09
TOTAL	832,50	0,68	2,65	0,00	829,85	31 315,09
Total	15 234,57	12,40	21 289,81	13,85	-6 055,24	-28,44
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-40 267,96	-32,78	31 910,98	20,77	-72 178,94	-226,19
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun						
+ Produits financiers						
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 827,40	100,00	2 466,96	100,00	-639,56	-25,93
TOTAL	1 827,40	1,49	2 466,96	1,61	-639,56	-25,93

Soldes intermédiaires de gestion détaillés

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	%	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	%	Variations	
					en valeur	en %
- Charges financières						
Total	1 827,40	1,49	2 466,96	1,61	-639,56	-25,93
RÉSULTAT COURANT	-38 440,56	-31,29	34 377,94	22,37	-72 818,50	-211,82
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
- Participation des salariés aux résultats						
- Impôts sur les bénéfices						
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-38 440,56	-31,29	34 377,94	22,37	-72 818,50	-211,82



Assemblée générale

à Caen

18 juin 2026